

Michel Courvoisier omi

EUGÈNE DE MAZENOD

**1823 : Année critique
pour les Missionnaires de Provence**

Marseille, août 2014

Le dimanche 19 janvier 1823, l'abbé Fortuné de Mazenod recevait à Aix la notification officielle, attendue depuis plus de cinq ans, de sa nomination comme évêque de Marseille. La nouvelle était désormais publique. Le soir même, le Frère Ignace partait à cheval pour en informer son neveu, qui prêchait alors la mission de Tallard, dans les Hautes-Alpes. Celui-ci quitta Tallard pour une brève visite à Aix afin de s'entendre avec son oncle, puis repartit clôturer la mission. Le dimanche 9 février, oncle et neveu se mettaient en route pour Paris, où ils arrivaient le samedi 15 au matin, soit six bonnes journées de voyage, par la malle-poste et la diligence.

« Aussi bien pour l'un que pour l'autre, écrit Leflon (II, p. 213), s'ouvrait dans leur existence une nouvelle période. Plus étroitement associés que jamais, ils vont travailler de concert à la même œuvre, dans un diocèse en pleine évolution démographique, économique, politique, sociale et religieuse ; et, comme l'avait prévu le Fondateur, l'installation de son oncle sur le siège de saint Lazare assurerait pour toujours à la Société des Missionnaires de Provence, encore réduite et mal affermie, non seulement des bases solides, mais des bases de départ. »

Il n'était plus question de demander l'hospitalité, comme en 1817, aux Missionnaires de France, étant donné le conflit latent à Marseille. « *Les deux voyageurs*, écrit Rey (I, p. 297), se dirigèrent vers le Séminaire des Missions étrangères (rue du Bac) où ils ne trouvèrent un logement qu'après de nombreux pourparlers entre l'Econome et le Fondateur qui fit jouer tous les ressorts de son industrieuse éloquence. Le Séminaire avait déjà reçu les Evêques de Gap, de Belley, d'Aire-sur-l'Adour, de Londres, les Archevêques d'Arles et d'Albi. La lutte avait été vive : au dîner, Eugène de Mazenod se place auprès de « l'intraitable mortel et nous voilà devenus les meilleurs amis du monde, si bien qu'il prête à mon oncle son chapeau et m'en procure un à moi de son magasin, dont je me servirai fièrement dans les grandes occasions tant que je serai à Paris... » (Cf. lettre à Courtès, 19 février, EO 6, 109).

Démarches parisiennes

La première audience chez le Grand Aumônier, Mgr de Croÿ, trouva place dès le mardi 18. La charge du Grand Aumônier comporte, entre autres, les nominations épiscopales, il est une sorte de ministre des cultes dépendant directement du roi. Le travail que je présente ici omet les nombreuses et complexes formalités administratives et canoniques : visites plus ou moins protocolaires, procès informatif, profession de foi et autres démarches... Le sacre ne sera célébré que le 6 juillet, le nouvel évêque et son neveu quitteront Paris le 31 juillet pour arriver à Aix le 4 août. Leur absence durera donc presque six mois.

Jeancard, dans ses *Mélanges* (p. 187), raconte l'audience du 18 février chez le Grand Aumônier. « Ce prélat, étonné de la verte vieillesse du futur évêque, qui, en effet, se montrait très leste et plein de vigueur, ne put s'empêcher de lui en faire compliment, en avouant que ce n'était pas ainsi qu'on le lui avait représenté : Oh ! si je n'eusse pas cru, Monseigneur, lui dit-il, que vous étiez accablé par l'âge, non, nous ne vous aurions pas laissé votre neveu ; il eût été appelé en même temps que vous à occuper un siège épiscopal ; mais ce qui n'a pas été fait peut encore se faire. – C'est impossible, répliqua l'évêque nommé, mon neveu m'est nécessaire, je dois le garder avec moi. Et le Supérieur appuya avec énergie cette réponse et ajouta qu'il était en Provence à la tête d'une œuvre naissante à laquelle il se devait irrévocablement, et exprima la ferme résolution de ne jamais s'en séparer. Quelques jours après, le Grand Aumônier, ayant conféré sur ce sujet avec les membres du conseil ecclésiastique, amena encore la conversation sur l'idée d'élever simultanément à l'épiscopat l'oncle et le neveu ; il parla de l'évêché de Châlons-sur-Marne et insista pour qu'il fût accepté par le Supérieur général, mais il trouva le même refus que la première fois ; alors, voyant qu'il ne pouvait

vaincre en ce moment une opposition dont il respectait les motifs, il termina la contestation en disant à l'oncle : Eh bien ! Monseigneur, puisque vous voulez absolument que M. l'abbé reste auprès de vous, je vous le laisse ; mais sachez que je ne fais que vous le prêter, sans vous le donner. »

On conçoit facilement que, désormais, et jusqu'à sa mort, soit pendant plus de 48 ans, Eugène peinera à porter sa double responsabilité, celle de Supérieur général de sa Société et celle de vicaire général puis d'évêque du diocèse de Marseille. Les critiques seront constantes de la part du diocèse, mais elles viendront d'abord des Missionnaires. Il s'en justifie auprès de Tempier dans une lettre du début de juin : « *J'ai fait mon oncle évêque pour faciliter à notre Société les moyens de faire le bien dans l'Eglise, pour consolider son existence, etc. Je ne puis pas, en conscience, après avoir contribué si puissamment à son élévation, ne pas lui fournir les moyens indispensables de s'acquitter dignement de sa charge. Il ne peut y parvenir que par mon secours ; je dois donc m'y dévouer ; mais cette obligation ne pèse sur moi que pour avoir voulu faire le bien de la Société ; donc la Société me doit à moi l'assistance qui m'est nécessaire pour remplir de mon mieux mon devoir. J'espère qu'il n'est personne parmi les nôtres qui ne sente la justesse de ces réflexions* » (EO 6, 123). Ces quelques lignes mériteraient de longs commentaires...

C'était à Tempier pressenti comme grand vicaire que le plus gros sacrifice était demandé. Quelques mois auparavant, celui-ci avait exprimé sa lassitude face aux charges qui pesaient sur lui au Laus. Et Eugène lui avait répondu qu'il était indispensable qu'il tienne là-bas. Or le 21 mai, Eugène lui écrit : « *J'avais pensé au projet que vous me proposez, M. Ricaud, (curé de St Vincent de Paul), est certainement bien propre à inspirer la confiance, mais je ne vous cacherais pas que mon oncle a jeté les yeux sur un autre, et cet autre c'est vous. Je comprends tout ce que vous auriez à répondre, mais telle est son idée. Après tout, personne n'aurait rien eu à dire s'il avait amené un grand vicaire d'ici ; d'ailleurs, il faut qu'on s'accoutume à lui voir faire ce qu'il juge convenable. Mgr de Cicé aurait expliqué cette doctrine à ceux qui ne savent plus ce que doit être un évêque... Mon oncle donnera une preuve assez belle de sa bonne volonté pour le clergé de Marseille en formant tout son chapitre de membres choisis dans son sein. Il a résisté pour cela à toutes les sollicitations des personnes les plus marquantes, de ses amis, de nombre d'Evêques...*

Les plus fortes raisons que nous aurions à opposer seraient prises, en raisonnant, dans les intérêts de la Société, mais je n'hésite pas à croire qu'après que nous nous serons abouchés, nous tomberons tous d'accord que les circonstances et notre situation exigent que nous consentions à faire cette brèche, si toutefois c'en est une ; car, à proprement parler, on ne peut donner ce nom à une chose prévue dans les Règles, et que le Supérieur général peut autoriser par son aveu. En thèse générale, je n'approuverais pas volontiers une pareille mesure ; dans ce cas particulier, je ne puis disconvenir qu'elle ne soit sage et très à propos » (EO 6, 120).

Le 31 mai, Tempier répondait : « *Mon très cher et bien-aimé Père, Votre lettre du 21 de ce mois m'a affligé plus que vous ne pouvez le croire, et vous en connaissez le motif. Je suis on ne peut plus confus et touché des bontés de Monseigneur, à qui je vous prie de témoigner ma plus vive reconnaissance. Je vous proteste d'avance à vous, mon cher Père, que je ne ferai en ceci, comme en toute autre chose, absolument que ce que vous voudrez ; mais je me reprocherais de ne pas vous faire connaître des observations que je crois justes, légitimes, et qui sont prises autant dans mes intérêts personnels que dans les intérêts de la Société ; vous les pèserez devant Dieu, et après, vous ordonnerez ce que vous voudrez.*

D'abord, je ne me dissimule pas que lorsque vous avez consenti à la volonté de Monseigneur, ou lorsque vous avez provoqué la nomination qu'il veut faire, vous avez eu beaucoup égard à une considération de quelque poids, mais qui n'est pas rassurante pour moi ; je veux parler des absences que vous serez continuellement obligé de faire. Or, pendant ce temps-là, tout le soin, toute la sollicitude du diocèse retombera sur moi ; vous voudrez que je sois grand vicaire, non pas seulement

postiche, mais bien réellement... Eh bien ! moi qui connais mes forces, je ne m'en sens pas le courage ; je me perdrais devant Dieu, et je ne ferais même rien qui vaille devant les hommes. Savez-vous bien qu'une charge de grand vicaire est une charge terrible pour la responsabilité qu'elle embrasse ! Elle sera d'autant plus terrible ici, que Monseigneur aura droit de se reposer entièrement sur nous ; or, pour cela, quand on a aussi peu de moyens que moi, il faut y être tout entier, s'occuper à se pénétrer continuellement de ses obligations, avoir continuellement la théologie sous les yeux, etc. Il faut encore avoir le temps de prier. Voilà ce que je voulais vous dire pour mes propres intérêts. Vous ne voudriez pas m'exposer à me perdre, vous aimez trop vos enfants. Voyez donc si vous consentiriez à me laisser tout entier à cette œuvre ?

Quant aux intérêts de la Société, à ses intérêts bien entendus, il me semble que, dans la démarche que vous voulez faire, vous vous laissez trop entraîner par les intérêts du moment, sans vous préoccuper assez de l'avenir. Croyez qu'il est dangereux pour une Société de s'élever aux dignités, aux honneurs. Ne sera-ce pas, dans la suite, un prétexte pour ambitionner les charges dans les différents diocèses où la Société sera répandue ? J'ai médité sur cela plus d'une fois, et j'ai toujours pensé que la Société ne devait pas facilement se laisser aller aux considérations qui sembleraient autoriser des brèches sur cet article. Voyez si en expliquant, dans le Chapitre que vous voulez tenir à votre arrivée, et en consignant même, dans les actes de ce Chapitre, les motifs qui vous obligent d'agir ainsi, vous pouvez obvier aux inconvénients que nous pouvons craindre ? Il faut toujours que la sainte rigueur de la Règle reste intacte, et que l'esprit de pauvreté et d'humilité soit l'esprit de la Société. Les exemples contraires en cela me semblent toujours dangereux. Quant à ce qui vous regarde, vous, cela n'a pas le même inconvénient, comme tout le monde le sent.

Je crois que j'en ai dit assez, et que j'ai fait ce que ma charge d'admoniteur et de premier assistant demande de moi. Examinez bien les choses devant Dieu, et n'ayez égard qu'aux intérêts de la Société » (EO Tempier, II, 42-43).

Voici la réponse d'Eugène, non datée : « Vous pouvez bien penser, mon cher ami, que toutes les réflexions que vous me communiquez au sujet du projet de mon oncle sur vous s'étaient présentées à mon esprit (je parle de celles qui ont rapport au bien de la Société), et vous comprenez qu'elles sont de nature à faire la plus grande impression ; aussi les ai-je pesées et ruminées, et je ne me suis point dissimulé tous les inconvénients d'une pareille mesure. Il serait trop long d'entrer ici dans tous les détails des motifs qui m'ont déterminé à ne point mettre d'obstacles à la résolution que mon oncle a prise de lui-même, comme s'il avait lu dans ma pensée. Il est des choses qu'on ne peut expliquer que dans une conversation ; mais il est bon que vous sachiez que c'est moi qui ai fait mon oncle évêque, non seulement une première fois en venant à Paris, pour faire penser à lui, dont on ignorait l'existence, mais une seconde fois, par les lettres pressantes et les raisons que je sus alléguer à propos, auprès de qui de droit, au moment où on l'avait réellement mis de côté, et où l'on avait cru gagner au change en me mettant à sa place, non point sur le siège qui lui avait été destiné, mais dans l'épiscopat.

Sans doute, j'ai dû être inspiré, dans les démarches que j'ai faites, par l'esprit de justice et d'équité qui était révolté à la seule pensée qu'on pût faire un outrage aussi injuste que déshonorant à un homme respectable qui, loin de démériter, avait au contraire encore accru ses droits par sa vie exemplaire et ses excès de zèle, dont nous avions tous été les témoins. Mais, il faut le dire, le bien de la société est entré pour beaucoup aussi dans les démarches que j'ai cru devoir faire. Il faut aussi rendre justice à mon oncle, ce même motif lui a toujours fait la plus grande impression, et, s'il a pu se féliciter de sa promotion, ce n'a été en grande partie que dans l'espoir de nous faire du bien. Il est certain, d'ailleurs, qu'il n'eût jamais accepté le fardeau, réellement trop lourd pour lui, s'il n'avait réellement compté sur mon dévouement et sur celui de toute notre Société.

Vous sentez que, de mon côté, je n'aurais pas pu faire, en conscience, la moindre démarche en sa faveur, si je n'avais été résolu de me dévouer à lui, avec nous tous, et toutes les ressources que peut fournir notre Société. »

L'extrait cité plus haut trouve ici sa place. Puis Eugène poursuit : « *Pour ce qui vous regarde, je vous prouverai en tête-à-tête qu'il était indispensable que vous me fussiez associé. Je ne prétends pas que vous ayez été invité à noces et à festins, mais vous partagerez ma sollicitude, et vous concurrez avec moi à l'accomplissement des desseins de Dieu sur le diocèse et sur nous* » (EO 6, 122-123).

Tempier savait à quoi s'en tenir. Citons Rey (p.300) : « *Installé à Marseille en qualité de visiteur de la Maison du Calvaire, le P. Tempier partageait les sollicitudes de zèle et de dévouement du Fondateur. Il fournissait les renseignements qui lui étaient demandés et secondait de son mieux les vues et les projets qui lui étaient confiés. Mgr de Mazenod qui avait pu apprécier les qualités de l'humble religieux avait résolu d'en faire un de ses vicaires généraux ; son neveu devait être le premier, le P. Tempier le second.* »

Révélatrice aussi, la lettre du P. de Mazenod à Courtès le jeudi saint 27 mars : « *J'ai le cœur serré, mon cher Courtès, en remontant de l'église où je viens d'offrir le saint sacrifice au milieu d'un peuple inconnu, dans une terre, pour ainsi dire étrangère, loin de vous dont je n'ai jamais été séparé dans cette mémorable journée. Oui, c'est la première fois, depuis que nous sommes réunis, que je n'ai pas célébré la Pâque avec mes frères. Aussi je suis inconsolable de cette immense privation. Pour adoucir ma peine, j'ai dit la messe à peu près à l'heure où je vous savais assemblés pour Dominicam Cœnam manducare. Mais, quoique en la présence du même Sauveur, mon cœur sentait tout le poids de la distance qui nous sépare, et quoique par la précaution que j'avais prise, nous célébrassions en même temps le même mystère, nous ne le célébrions pourtant pas ensemble, et mon isolement dans une pareille circonstance m'arrachait des soupirs, même à l'autel, où je ne me voyais pas entouré de mon excellente et bien-aimée famille.*

Je viens d'accompagner mon oncle à la Cène, aux Tuileries (le palais où réside le roi Louis XVIII). Après avoir entendu un sermon très remarquable fait par Mgr l'évêque de Troyes, dans lequel, commentant ce mot de Charlemagne, Dieu et mon épée, il a donné, sans se gêner, des leçons de gouvernement qui tenaient l'auguste assemblée en suspens et dans un étonnement difficile à peindre, nous avons vu la grandeur humaine s'abaisser, à l'imitation du Verbe anéanti, aux pieds du pauvre et de l'indigent. C'est beau, c'est imposant ; on peut faire à ce sujet de belles phrases et moraliser à perte de vue ; mais, te le dirai-je, mon cher Courtès ? ce spectacle éblouissant n'est nullement comparable à notre touchante cérémonie. Rien ne rappelle, si ce n'est l'action machinale du lavement des pieds, et encore avec quelle différence ! rien ne rappelle l'imposante leçon que donna au monde le Sauveur des hommes. Ni le lieu, ni les personnes, ni les spectateurs, ni ceux mêmes qui sont l'objet immédiat de la cérémonie, ni la manière de l'exécuter ; rien, en un mot, ne parle au cœur ; le mien, du moins, n'a point senti la moindre émotion ; je n'ai éprouvé que le regret que ce spectacle faisait naître naturellement dans mon âme par le souvenir de ce que nous faisons.

Ah ! quelques heures plus tard vous auriez pu le dire, et, pour me consoler, je me transportai en esprit dans cette salle, véritable image du Cénacle, où les disciples, préparés par les leçons habituelles qu'ils reçoivent dans la Société, pénétrés de l'esprit du Sauveur qui vit en elle, se rassemblent au nom de leur Maître et représentent les Apôtres dont Jésus-Christ put dire : Vous êtes purs, attendant dans le silence et le recueillement que le représentant du Maître parmi eux, après avoir entendu prononcer le commandement du Seigneur, mandatum, se prosterne à leurs pieds, les lave, applique sur ces pieds, qui ont été bénis et préconisés plusieurs milliers d'années auparavant par le prophète, parce que ce sont les pieds des évangélistes du bien, des prédicateurs de la paix, applique, dis-je, respectueusement ses lèvres sur ces pieds d'où rejaillissent dans son cœur des traits de flammes qui

l'embrasent, une source d'eau vive qui le délecte et vient se répandre par ses yeux. Quelle émotion générale ! quels sentiments ! quelle ferveur ! Ici, transporté dans le palais d'un roi de la terre, j'ai vu une vaste galerie, souillée de toutes parts d'images obscènes, de tableaux représentant les sales divinités du paganisme ; entouré de toutes les vanités du siècle, de toutes les pompes du monde, mes yeux, pour arriver jusqu'au prince véritablement pieux qui se préparait à donner un grand exemple d'humilité, ont dû se détourner de mille objets que la pudeur la plus commune aurait dû voiler dans cette circonstance. Quel recueillement attendre de pareilles gens ?

Aussi la dissipation et la curiosité étaient peintes dans tous les yeux. C'est au milieu de tels alentours que le prince s'est approché d'une troupe d'enfants rangés sur une estrade assez élevée pour qu'il pût verser de l'eau sur leurs pieds sans se baisser. Ces enfants, très proprement mis, et tout aussi étrangers au mystère que les indévots spectateurs, représentaient mal, ce me semble, les apôtres du Dieu vivant ; ce n'était même pas les membres d'un Dieu souffrant. Aussi, je le répète, mon cœur est resté insensible ; mon esprit indifférent ne me représentait aucune image, ne se rappelait aucun souvenir ; il a fallu qu'il se transportât ailleurs pour se pénétrer des mystères du jour, et c'est à Aix, c'est parmi vous qu'il est allé ; que n'ai-je pu m'y trouver tout entier !

Adieu. Cette lettre vous sera commune à tous. Si le P. Tempier et le P. Suzanne sont à Marseille, faites-la leur passer. Je veux que vous sachiez tous que Paris ne m'offre aucune illusion, que rien ne m'éblouit dans son enceinte ; en un mot, que hors de vous il n'y a point de bonheur pour moi. Je vous embrasse, adieu. » (EO 6, 112-114).

Les cérémonies auxquelles Eugène assiste à Paris, fussent-elles liturgiques, sont loin de combler ses sentiments, témoin la lettre qui vient d'être citée. Le cœur d'Eugène continue de battre au rythme de sa petite Société. Ce qui nous a été conservé de sa correspondance l'exprime constamment. Notre parcours va nous conduire d'abord au Calvaire, puis au Laus, enfin à Aix, où vivent maintenant les jeunes en formation sous la responsabilité de Courtès.

La communauté du Calvaire (Marseille)

Maunier est le supérieur du Calvaire. Avec lui, Mie, et aussi Suzanne à partir de la fin mars, constituent la communauté. Il semble que Dupuy, qui fait partie d'Aix, soit très souvent au Calvaire. La communauté peine à trouver son équilibre. Les nombreuses lettres de Dupuy, citées dans le Document précédent, en témoignent de diverses manières. Ce dernier, qui fait fonction d'économe, semble se référer directement au P. de Mazenod et non à son supérieur immédiat. Comment Maunier voyait-il et assumait-il sa fonction de supérieur ? En outre, on n'oublie pas qu'après la fameuse chapelle provisoire *modèle Dupuy*, il faut engager les travaux de construction de la résidence des Missionnaires.

« Avant de s'éloigner d'Aix, raconte Rey (I, p. 301), le P. de Mazenod était allé à Marseille pour examiner l'emplacement sur lequel il voulait faire construire la maison des missionnaires. Ce sera sa grande préoccupation. C'est au P. Tempier qu'il confie le soin de mettre la communauté de Marseille dans une parfaite régularité et il lui délègue les pouvoirs de visiteur... » Dupuy le mentionne dans une lettre du 24 mars : « Le P. Maunier a reçu aujourd'hui votre lettre dans laquelle vous lui annoncez que le P. Tempier va venir en qualité de visiteur. Le P. Maunier est bien fatigué ; il a vraiment besoin de repos. Ce n'est pas patèterie (sic) : hier soir il a vomi dans sa chambre. Il m'a prié de me charger de la moitié de ses capons dont le nombre approche de 300 entre la Providence, la Charité et la ville : il en avait chargé le P. Mie, mais il craint qu'il ne lui soit enlevé pour quelque retraite. Il m'a aussi chargé de l'économie. Je puis vous assurer, mon cher Père, que l'occupation et le bien à faire ne manquent pas à Marseille. Deux prêtres ne suffisent pas. » On devine que les capons sont les pénitents et pénitentes, mais *patèterie* reste inexpliqué. Quant à l'hospice de la

Charité, proche du Calvaire, il accueillait vieillards, incurables, enfants trouvés, orphelins et voyageurs indigents.

Le 24 du mois précédent, Dupuy avait écrit à Tempier : « *Si vous ne venez pas à mon secours, je succombe sous la besogne. Je ne suis couché que sur les 11 heures. Les dimanches surtout, et les samedis, je suis plus qu'accablé de travail. Joignez à tout cela toutes les dévotes du Père Deblieu qui sont venues me tomber sur les bras ; et Dieu sait quel travail m'a laissé ce bon Père ; ce n'est pas petite affaire que de se charger de ses pénitentes...* »

Je vous écris dans un moment où je devrais être en quatre endroits différents. Je suis obligé de me gratter depuis le matin jusqu'au soir : les 200 capons que j'ai sur les bras me laissent souvent leurs grenadiers pour héritage, et ils sont de belle taille. J'ai prêché dimanche dernier à la Charité. Le curé des Prêcheurs (St-Cannat) a encore pris un missionnaire de France pour son carême... Si vous trouvez quelque Frère qui fasse pour nous, nous en avons besoin d'un à Marseille. Outre cela, il nous en faut un au Calvaire : l'administration donne 36 F par mois à un vieux radoteur qu'il faut nécessairement changer. Un Frère tailleur ou cordonnier ferait bien pour le Calvaire où il n'y a qu'à servir la messe le matin, et recevoir pendant le jour les cierges et les roses... »

Tempier, écrit le P. Gaben, prit sérieusement en main les intérêts de la jeune communauté. Pour lui constituer une bibliothèque, il essaya de soustraire quelques volumes à celle d'Aix. Courtès s'y opposa résolument, avec l'appui du Fondateur. Etablir une parfaite régularité, telle était sa mission. Dès le jour de Pâques, 30 mars, une cloche donna le signal des exercices communs. Ce qui nous vaut le commentaire de Maunier : « *C'est à pareil jour qu'en 1816 la cloche a retenti pour la première fois aux oreilles des fondateurs dans l'ancien couvent des Carmélites.* »

Faut-il situer sous le titre de régularité, la remarque de Tempier : « *Le saint jour de Pâques je suis sorti de table avec un bon appétit ; le P. Maunier avait fait acheter pour toute la journée dix sous de viande ; avec cela nous eûmes un petit bouilli avec un très mince plat maigre à dîner, et le soir un très petit morceau de rôti. Nous n'avons généralement jamais de dessert.* »

Un court extrait, seul conservé, d'une lettre d'Eugène à Tempier (EO 6, 117) insiste sur la régularité : « *Il est urgent d'établir la Règle telle qu'elle doit être observée partout et par tous.* » Il faut croire qu'un tel rappel était nécessaire. L'autre insistance concerne les registres : « *Ne négligez pas les registres indiqués, sur l'un desquels vous consignerez l'histoire de notre établissement à Marseille en la faisant remonter jusqu'à la mission.* » Ce travail ne semble pas avoir été réalisé.

Dupuy sollicite souvent des honoraires de messes : « *Dans ma dernière lettre, j'ai oublié de vous rappeler de nous procurer des messes. En joignant à celles que nous avons 150 que nous avons reçues il y a quelque temps, depuis mon arrivée à Marseille, à peine en aurons-nous jusqu'à Pâques* », on est à la fin de février. Puis en avril : « *Je vous réitère la prière que je vous ai faite dans ma dernière lettre de nous procurer de nouvelles rétributions de messes. Plusieurs prêtres des environs de Marseille acquittent à la décharge et au profit de la maison ; mon registre porte qu'il y a 320 messes qui seront acquittées par eux, tous les jours il s'en présente de nouveaux, les uns apportent de l'argent, les autres se chargent d'acquitter des messes.* »

De Dupuy, en mai : « *J'étudie la théologie, j'apprends des instructions, des sermons, et les chaleurs qui commencent à se faire sentir vivement m'endorment malheureusement à chaque instant. Nous aurions grand besoin d'un ostensor pour le Calvaire, je ne sais pas si vous ne feriez pas bien d'en commander un pendant votre séjour à Paris. Quoique nous n'ayons pas demandé la permission de garder la sainte Réserve, nous avons cependant celle de donner la bénédiction du T. S. Sacrement certains dimanches du mois, à l'issue des vêpres et des sermons qui ont lieu tous les dimanches et*

fêtes... » Dupuy conclut : « P. Maunier demande que je lui laisse la place pour vous tracer quelques mots... » A quoi le P. Gaben ajoute : « Pas un mot de la main du P. Maunier. »

Intéressante aussi, la lettre de Dupuy à Tempier le 29 juin. Dupuy est alors à Aix et Tempier toujours à Marseille : « Je crois qu'il serait expédient que vous tinssiez bon pour laisser éloigné du Calvaire un certain Fabre qu'on veut y faire rentrer, et qui possède au sublime degré toutes les qualités de cette certaine Melle Isnard dont le Père M(aunier) est engoué et qui nous déplaît à tous souverainement. En laissant cet homme où il est, vous lui épargnerez la peine de faire mille et mille tripotages, et vous éviterez un grand nombre de désagréments. Le certain Fabre est l'ami intime de cette dame qui a donné 15 000 fr aux Missionnaires de France ; le curé Bonnefoy l'a toujours regardé comme leur espion au Calvaire... »

L'autre tâche confiée à Tempier était la construction de la résidence des Missionnaires, tâche sur laquelle, écrit Gaben, nous avons fort peu de renseignements. Ce fut « le premier travail de truelle de la Congrégation, le premier chantier du P. Tempier qui, depuis, en dirigea tant d'autres, à Marseille et ailleurs. »

Le 24 février, Dupuy écrivait à Tempier : « J'ai appris que vous viendriez à Aix ou à Marseille avant la fin du carême. Je vous prie de m'apprendre si vous êtes tous les jours dans la même résolution et si vous ne retarderez pas votre voyage après Pâques. Ce retard nous serait funeste ; ce mois-ci est le mois le plus favorable pour mettre aux enchères le travail qu'il y a à faire au cloître. Grand nombre de maçons sont sur le pavé ; des maîtres-maçons qui cherchent partout du travail et qui se l'arrachent les uns des autres feraient les réparations que nous demanderions à un taux meilleur marché qu'ils ne pourraient nous le faire dans une autre saison. » « Les Pénitents font mine de vouloir céder leur église... », ajoute-t-il.

Le même jour, Dupuy écrivait au P. de Mazenod : « Il y a présentement à Marseille un grand nombre de maçons sur le pavé ; le travail manque. Si vous ne tardez pas à mettre aux enchères le travail qu'il y a à faire dans notre local, on nous le fera pour un tiers meilleur marché qu'il ne nous coûterait dans une autre saison où les ouvriers étant plus rares se font mieux payer. Les jours commencent à grandir, il fait un temps d'été, les locataires sortent tous à Pâques, tout concourt pour vous encourager à faire mettre la main à l'œuvre. M. Ferry, architecte distingué que nous a adressé M. Roux, s'est offert à faire un plan du couvent et de l'église. Je l'ai prié d'attendre jusqu'à Pâques ; il se concertera alors avec le P. Tempier. » Puis le 17 avril : « Le P. Tempier attend impatiemment votre réponse pour faire mettre la main aux réparations du cloître. Tous les locataires sont enfin sortis... »

Suzanne rejoignit le Calvaire dans les derniers jours de mars. Le 13 avril, le P. de Mazenod lui écrivit une longue lettre (EO, 6, 117-118) : « Quand je dois t'écrire, mon cher et bon fils, je suis obligé de contenir d'avance les affections de mon cœur pour rester le maître de mes expressions, plus que je ne le suis peut-être de mes sentiments, que je suis tenté de croire beaucoup trop tendres et trop vifs, si toutefois je puis me reprocher d'aimer trop un être que j'ai tant de raisons d'aimer, et qui doit être, en effet, incomparablement plus aimé par moi que par tout autre. Satis est (c'est assez) sur cet article, de peur que ma lettre n'en contînt pas d'autre que celui-là, et j'ai aussi autre chose à te dire.

Avant tout, quelques précautions que tu aies prises pour parer le coup, il faut que je te gronde, mais très sérieusement. Veux-tu donc faire le malheur de ma vie ? Destiné à te précéder dans la tombe, que deviendrais-je si tu me condamrais à te survivre ? Quelle douleur serait comparable à la mienne ? qui pourrait me consoler ? Tu le sais, je n'aurais plus de bonheur sur la terre. Eh bien ! pourquoi te conduis-tu de manière à abréger tes jours ? Comment, après un travail forcé, après celui que tu as fait à la mission de Tallard, après les fatigues et les souffrances de cette mission du Lauzet, où vous aviez à lutter contre l'enfer et contre tous les éléments tout ensemble, l'intempérie d'une saison si

rigoureuse qu'à peine les gens du pays pouvaient la supporter, tu reviens à Tallard, et pour te reposer tu y prêches encore deux fois par jour et tu oublies le soin de ta conservation jusques à confesser trente heures de suite ! Et tu voudrais, mon enfant, que je ne fusse pas désolé d'une pareille conduite ? Tu as beau me dire que tu n'es pas fatigué du tout, que tu manges et que tu dors bien, tout cela ne me suffit pas pour me tranquilliser, de tels excès ruinent ton existence. Je ne veux pas que tu t'exposes aux suites qui auraient pu en arriver. Voilà qui est entendu pour toujours.

Tu vois par ce que je viens de te dire que tu n'as point mal interprété ma pensée en demeurant quelques jours de plus à Aix ; seulement j'aurais voulu que tu ménageasses les confessions que tu as entreprises, de manière à pouvoir prendre le repos que je t'avais prescrit très impérieusement. N'importe que tu ne sentisses plus la fatigue, tu n'avais pas moins dépensé tes forces dans les mémorables missions et retraites qui avaient précédé. A Marseille, c'est moi qui aurai soin de toi, oui, tu as dû pressentir mon secret, je t'y ai placé parce que je dois y faire mon séjour habituel. Il n'y aurait eu que la conviction que la plus grande gloire de Dieu et le bien de notre Société exigeassent ta présence ailleurs, pour que j'eusse la force de m'imposer le sacrifice de vivre séparé de toi... »

Nous a été conservée une lettre de Suzanne, datée de mai : « Mon cher Père, vous devez bien vous impatienter de ne pas voir arriver la vie de notre Bienheureux. J'ai fini maintenant, et si le Père visiteur avait voulu travailler avec moi, vous l'auriez déjà ; tandis que vous ne pourrez l'avoir que dans quelque temps puisqu'il doit la revoir aussi. Cependant, je vais écrire à Courtès pour nous concerter ensemble et trouver le moyen de vous la faire parvenir, et si nous avons une occasion, revue ou non, elle partirait. Je vous parlerai plus au long sur cet article dans l'envoi que nous vous en ferons et je vous expliquerai mes remarques.

Les Jésuites comptent toujours sur moi pour le panégyrique de saint Louis de Gonzague ; vous voudrez bien me donner votre obédience pour que j'aie à Aix. A propos de panégyrique, si vous comptez sur celui du bienheureux Alphonse, il faut que j'aie un exemplaire de sa vie assez à temps. La double lecture que je viens d'en faire ne me suffira pas vraisemblablement pour me pénétrer bien de l'esprit du saint.

Je vous avais parlé dernièrement d'un projet pour Fuveau (son village natal). Le curé m'écrit lettres sur lettres pour nous presser d'y faire une apparition : les filles ont été fidèles jusqu'à ce jour, mais elles sont fortement battues, elles nous désirent avec ardeur et certainement une visite en attendant mieux ferait quelque bien. Veuillez aussi donner vos ordres à cet effet...

Quand nous arriverez-vous ? Monseigneur est-il préconisé ? Sera-t-il bientôt sacré ? Mon Dieu, que de longueurs, que d'ennuis ! Je ne peux plus tenir en me sentant si éloigné de vous, je suis comme hors de ma sphère. Hâtez-vous donc de nous arriver et gardez-vous bien une autre fois de rester si longtemps séparé de nous. Votre présence est absolument nécessaire ici, mais bien plus nécessaire pour tous vos enfants qui sont impatients de vous posséder. Pour moi, je ne puis vous dire combien je souffre de ne pas vous voir et combien je désire ardemment de vous embrasser. Si je ne craignais de vous paraître banal, je vous dirais que les jours me sont des années, les mois des siècles et que je ne pourrai vivre longtemps encore dans un si cruel état. Je n'ai pas peur de vous paraître exagéré, car imaginez que j'ai la vanité de croire que tels sont aussi vos sentiments pour moi.

Adieu, mon très cher Père, adieu encore une fois. Maintenant que nous avons fini ici nos retraites, nos octaves, etc. etc., je vais me mettre à exécuter mes projets d'études. J'y travaillerai avec d'autant plus d'ardeur que je travaillerai à votre soulagement... de vous, mon cher Père, sans qui nous ne pouvons encore vivre dans notre Société.

*Je prêche encore ce soir à la Major et c'est la fin. Comment avez-vous pris ces retraites ?
Je vous embrasse de tout mon cœur, Votre cher et tendre fils. Suzanne*

N'oubliez pas de me renvoyer la vie du Bienheureux, si vous craignez de ne pas arriver assez à temps. Tout a contribué ici pour que vous ne l'eussiez pas bientôt, quoique le pauvre Courtès ne m'eût presque rien laissé à faire. Adieu, adieu. Mes respects à Monseigneur, et remerciez-le, je vous prie, de l'obligeante lettre qu'il a eu la bonté de m'écrire. »

La communauté de Notre-Dame du Laus

La correspondance qui nous a été conservée nous apporte un éclairage au moins partiel sur les activités au Calvaire. Que Tempier y ait été envoyé comme visiteur semble indiquer que le P. de Mazenod se posait des questions sur la vie religieuse communautaire et souhaitait sans doute une reprise en mains. Pour ce qui est du Laus, nos informations sont plus réduites. On a déjà signalé les missions de Tallard et du Lauzet-Ubaye au cours des mois de janvier, février et mars 1823. Mais comment la communauté a-t-elle amorti le choc du départ pour Aix des jeunes en formation au mois d'octobre précédent ? Et voilà que Tempier, supérieur depuis le début, part pour Marseille, d'abord à titre provisoire, puis définitivement.

Moreau, envoyé d'Aix pour succéder à Tempier, et Touche semblent être désormais les seuls permanents. Bourrelier, dont les grosses limites sont connues, donne l'impression de naviguer entre Aix et le Laus. Il était prévu que Jourdan aille renforcer la communauté, sa mort subite remet tout en question. En juillet, c'est au P. Mie qu'il sera demandé de rejoindre le Laus. Ces changements continuels ne devaient guère aider la stabilité de la communauté.

Simonin, (*Missions 1897*, pp. 207-208), cite une lettre intéressante de Tempier à son successeur sur les questions d'économat, datée du 4 avril 1823 : « *Les messes étaient rétribuées, les unes à 12 sols, les autres à 15 sols ; sur 100 messes, il fallait en donner 15 ou 20 à 15 sols ; sur 80, les donner à 12 sols : on les envoie dans les cantons où les curés en manquent. Le loyer de l'hospice est à 100 francs ; en le réparant, on pourrait le louer 200 francs. Le bassin de la Croix, dont les honoraires sont pour nous, peut donner 120 francs en moyenne par an. J'ai payé à Jouvent environ 1500 francs, pour achat d'immeubles et autres objets. J'ai vendu pour 500 francs de cantiques, et envoyé la contribution de la maison à la caisse générale. Le service de table est misérable, cuillers et fourchettes sont dans un état de rouille impossible, d'autres, en buis, sont ébréchées... »*

Complication supplémentaire, les incertitudes et les flottements pour le rétablissement du diocèse de Gap, auquel le Laus appartient. Dans sa *Chronique (Missions 1897)*, Simonin fait le point sur les relations des Missionnaires avec Mgr de Miollis, au moment où celui-ci perd son autorité sur les Hautes-Alpes et donc le Laus. « *Il faut dire que les Pères n'étaient pas vus du même œil par tous les prêtres des Hautes et des Basses-Alpes. La plupart ne partageaient pas leurs opinions en matière de théologie morale ; ils ne pouvaient pas ne pas rendre bon témoignage au zèle des missionnaires, n'être pas heureux des bons résultats de leurs travaux ; mais, en pratique, ils les trouvaient trop larges (laxistes).*

Mgr de Miollis ne se montrait pas des plus faciles à laisser entrer ses sujets dans la Société. C'était plutôt par tendance naturelle à garder pour lui ses prêtres, que par méfiance ou mésestime envers les Pères. D'autre part, il avait ses idées à lui sur la conduite à tenir pendant les missions, et souvent il restreignait, selon ses vues, la liberté d'action des missionnaires ; il avait la main à demi fermée lorsqu'il s'agissait d'accorder des pouvoirs. Le bon évêque, oublieux des conventions faites avec M. de Mazenod, s'avisa entre autres de vouloir envoyer au Laus, pour y résider dans le couvent, quatre prêtres peu édifiants... Parfois aussi il se montrait exigeant et réclamait, pour les paroisses vacantes et pour les missions, plus de Pères que la maison n'en pouvait donner... »

Il y avait aussi le projet d'une fondation à Digne, une fois que Gap en aurait été séparé. « Le projet eut un commencement d'exécution ; à diverses reprises, les pp. Mie, Suzanne et Honorat séjournèrent quelque temps au grand séminaire de Digne. Mais, comme il était aisé de le prévoir, l'évêque éleva des prétentions inacceptables par le supérieur général. Il voulut avoir la haute main sur les missionnaires, en disposer à son gré, sans égard aux droits du supérieur général. Il n'accordait de secours au nouvel établissement qu'autant que les Pères dépendraient entièrement de lui. C'était dire : Servez-moi parce que je vous paye. Et enfin il ne s'engageait nullement à favoriser l'entrée des sujets de son diocèse dans notre Société... C'est ainsi que le P. de Mazenod se vit dans la dure nécessité de renoncer à une position qu'il aurait désiré garder... » (pp. 203... 207)

Simonin nous donne des extraits de lettres du P. Touche au P. de Mazenod : « C'est toujours même piété fervente et les pèlerins viennent de loin, de Grenoble, de Vizille. Ceux de Grenoble, en passant par Gap, sont allés saluer le Saint Sacrement et sont arrivés au Laus en chantant des cantiques. Le respect humain est foulé aux pieds. Vivent nos montagnards. » « Nous avons eu jusqu'à neuf processions paroissiales pour les Fêtes-Dieu, pour la Saint-Jean et la Saint-Pierre. Nos cérémonies de la procession du Saint-Sacrement se sont faites avec éclat et un recueillement qui allait à l'âme, nombreuses ont été les communions. On nous annonce une paroisse, Saint-Julien-en-Champsaur, que l'on n'a jamais vue ici ; les paroisses où nous avons missionné donnent plus d'édification que les autres ; on les reconnaît aisément à leur bonne tenue, à leur foi plus ardente... »

Et le P. Mie (p. 209) : « Je suis édifié de tout ce que je vois au Laus. Les beaux exemples qui frappent chaque jour mes yeux me confondent ; la ferveur de tant de pauvres femmes, de tant de jeunes filles qui ne savent pas lire, est un continuel reproche pour ma lâcheté au service de Dieu. Nos Pères ne sont pas moins édifiants : P. Moreau, notre supérieur, jeûne tous les jours ; P. Touche est infatigable et aime ardemment Notre-Seigneur au Très Saint Sacrement ; P. Bourrelier, qui est revenu ici après la mort du cher Père Jourdan, se livre à l'étude dans la théologie de Poitiers. »

Le P. Simonin poursuit sa chronique en parlant de l'accueil plutôt mitigé fait au nouvel évêque, Mgr Arbaud : « Son arrivée à Gap ne paraît pas avoir excité un enthousiasme universel, les autorités civiles firent plus de frais que les autorités ecclésiastiques. » Il nous donne aussi des listes de travaux. Ainsi : « Le P. Touche, toujours infatigable, s'absentait de temps à autre pour rendre service aux curés. »

Le P. Jacques-Antoine Jourdan (1798-1823)

Jacques-Antoine Jourdan était né à Chantemerle, près de Briançon (Hautes-Alpes), le 12 février 1798. Peu après son ordination sacerdotale à Digne, il entra au noviciat du Laus le 21 septembre 1822 et fit son oblation à Aix le 9 février 1823.

On a gardé une lettre du P. de Mazenod à ce jeune prêtre, particulièrement troublé par des scrupules. Elle est datée du 30 mars 1823. « Mon bien cher Jourdan, que la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Eh ! quoi, ne la posséderiez-vous pas cette précieuse paix que le divin Maître est venu apporter au monde ? Ah ! si cela était, mon bon ami, ce serait bien par votre faute. Pourquoi laissez-vous troubler votre âme par des scrupules qui font votre tourment et qui vous portent un si grand préjudice ? Cher ami, croyez-en à mon expérience. Je connais ce genre d'épreuves, ne vous y arrêtez pas. Souvenez-vous que Notre Seigneur veut que ses enfants se conduisent par la voie de l'autorité et de l'obéissance ; c'est ainsi qu'il manifeste sa très sainte volonté : qui vous écoute m'écoute. Or je vous déclare au nom de Dieu que vous êtes dans son amitié. Ce ne sont point les pensées et toutes les autres misères qui vous obsèdent qui vous feront offenser Dieu, vous ne contristez son cœur paternel qu'en n'ayant pas assez de confiance en sa bonté, en ne le considérant pas assez comme un bon père qui vous chérit et qui veut vous sauver. Rapportez-vous-en là-dessus à la décision qui vous sera donnée par nos chers frères qui vous aiment tant et que vous désolerez comme moi par

l'obstination que vous mettez à ne pas vous rapporter à leur décision sur les états par lesquels il plaît à Dieu de vous faire passer. Courage, mon bon ami. De très grands saints ont été éprouvés comme vous, mais ils sont devenus saints malgré ces états, parce qu'ils ne cessaient pas d'obéir ; courage, encore une fois, mon cher ami, nous prions tous pour vous la face contre terre, pour que vous supportiez cette dure épreuve en vaillant soldat de Jésus-Christ. Ce tout aimable Maître, notre modèle, ne s'est pas livré au désespoir dans le jardin des Oliviers ; dans quelle angoisse n'était-il pourtant pas plongé ? Tenez-vous à lui et ne craignez rien, buvez à la coupe de ses amertumes, puisqu'il daigne vous faire participer à sa passion, mais ne doutez pas qu'il ne vous enivre bientôt de ses plus douces délices. Il faut pour cela vous tenir en paix et obéir.

Gardez-vous de vous éloigner un seul jour du saint autel ; c'est là où vous devez puiser votre force. Au moment de la communion, dites-lui amoureusement toutes vos peines : On me fait violence, sois mon garant (Is 38, 14). Embrassez ses pieds en esprit, protestez-lui que vous ne vous séparerez jamais de lui, que vous voulez l'aimer et toujours, placez-le ensuite dans votre cœur et ne vous mettez en peine de rien. Voilà ce que le Seigneur m'ordonne de vous dire. Adieu, je vous embrasse bien tendrement en vous recommandant à notre bonne mère Marie » (EO 6, 115-116).

Jacques Jourdan mourut subitement le 20 avril, emporté par une congestion, un peu plus de deux mois après son oblation. Il avait 25 ans. Voici ce qu'écrivit le *Dictionnaire historique* : « Le P. Courtès, qui était alors son supérieur à Aix, a écrit ces quelques lignes, les seules que nous ayons sur les circonstances de cette mort : Le P. Jourdan avait un caractère doux, timide et porté au scrupule. Le P. de Mazenod lui a écrit de Paris plusieurs lettres faites pour rassurer une conscience tout à fait désorientée. Ses bons conseils furent inutiles. Le mal faisait des progrès alarmants. Celui qui était alors à la tête de la maison d'Aix, trop peu expérimenté pour discerner entre une situation morale, résultant de simples scrupules, et celle qui viendrait d'une aliénation mentale, ne songea à prendre les mesures extrêmes que trop tard. Le P. Bourrelier le gardait jour et nuit. Un seul moment où le gardien s'oublia donna lieu à des regrets perpétuels. Enfin le pauvre malade, épuisé dans les forces morales et physiques, mourut un dimanche. Le P. Jourdan avait les qualités convenables à un homme de communauté. Doux et humble, il aurait longtemps édifié la société par sa régularité et son obéissance, si les scrupules trop négligés n'avaient pas nui à son cerveau et brisé une existence encore si jeune. »

Une lettre du P. de Mazenod en date du 2 mai nous parle de Jourdan. Elle est adressée à André Sumien, oblat depuis l'année précédente, en formation à Aix : « Que te dirai-je, mon cher enfant, du malheur qui nous a tous consternés. J'en suis abasourdi et puis à peine y croire, mais je ne partage pas tes craintes sur le salut de son âme. J'ai achevé hier avec la plus grande confiance les cinq messes que nos Règles prescrivent et comme nos autres Pères en auront fait autant, j'espère que le bon Dieu l'aura délivré du purgatoire et qu'il jouit à cette heure-ci de la gloire du ciel. C'était une très belle âme. Qui sait ? peut-être ce pauvre frère n'avait jamais péché mortellement. Oh ! je le répète, j'ai la plus grande confiance qu'il est sauvé. » (EO 6, 119)

Des lettres à Courtès et aux jeunes en formation

Selon Rey, la communauté d'Aix est alors constituée des PP. Deblieu, Courtès, Honorat, Dupuy et Bourrelier, ainsi que des jeunes en formation. Dupuy est très souvent au Calvaire. Selon Rambert (p. 358), « le P. Courtès était le seul des missionnaires qui restât à la maison pendant les missions. Il y dirigeait les frères scolastiques, les novices, et il faisait le service de l'église avec Fortuné, lequel voulait bien se faire le suppléant et comme le vicaire des missionnaires. » On peut penser qu'après le départ de Fortuné et d'Eugène pour Paris, toutes les charges tombèrent sur Courtès et Honorat. Et, comme le reconnaît explicitement Eugène, « la maison d'Aix n'a pas de supérieur local. » On ne peut que s'interroger sur les conséquences pour la formation.

Pielorz, dans son travail sur *Les Chapitres généraux*, a reconstitué des listes. Il en conclut qu'entre 1821 et 1824, « la Société a perdu 5 Oblats (un prêtre est décédé, trois prêtres et un diacre ont quitté), 14 novices et six postulants ». Cela fait beaucoup...

Peu de jours après son arrivée à Paris, Eugène écrivait à la communauté d'Aix : « *Que nos novices sont heureux de vivre dans leur paisible retraite. J'envie leur sort et c'est avec bien de la peine que je me résigne à celui qui m'est réservé. Aussi, j'offre à Dieu ma position comme la plus dure pénitence. Tout mon bonheur après le travail de nos missions est de venir goûter un peu de repos dans le sein de la famille, où tout m'édifie, tout me charme. Aimez-vous les uns les autres ; que tous concourent au maintien du bon ordre et de la discipline par la fidélité à la Règle, l'obéissance, l'abnégation et l'humilité. L'Eglise attend de vous tous un puissant secours dans sa détresse ; mais persuadez-vous bien que vous ne serez bons à quelque chose qu'autant que vous avancerez dans la pratique des vertus religieuses. Ecrivez-moi exactement... Dans l'éloignement où je suis de vous tous, considérez-moi comme un exilé qui soupire sans cesse vers le centre de ses affections et qui ne peut chasser pendant quelques instants son ennui qu'en se transportant au milieu de vous.* » (22 février, EO 6, 109)

Les lettres au novice Guibert seront regroupées plus loin. Voici celle du 18 mars à Sumien et aux oblats (scolastiques) d'Aix : « *Les tendres sentiments de nos chers Oblats, si vivement et si bien exprimés, ont produit sur mon cœur l'effet que vous deviez bien attendre, un renouvellement d'amour et de cette affection qui n'est, je crois, bien connue que dans notre famille. Vous le savez, vous êtes l'espoir de notre Société ; jugez donc de mon bonheur quand je vous considère, marchant dans les voies du Seigneur, pleins d'ardeur pour le bien, brûlant d'un saint zèle pour le salut des âmes, dévoués à l'Eglise, méprisant et foulant aux pieds tout ce qui détourne de la perfection et compromet le salut. C'est alors que je surabonde de joie et que je me félicite de vous avoir pour enfants. Oh ! je n'en doute pas, vous marcherez sur les traces de vos frères aînés, voyez les prodiges que le Seigneur s'est déjà plu d'opérer par leur ministère ! C'est que, tout jeunes qu'ils sont, ils étaient remplis de cet esprit qui vivifie tout. C'est pourquoi nous tâchons de le perpétuer parmi nous, et c'est par vous, mes très chers amis, que cette tradition vivante et si féconde sera transmise à cette autre classe de notre Société, les novices, qui marchent immédiatement après vous. Continuez à leur donner l'exemple de toutes les vertus, de la régularité, de la fidélité aux Règles ; vivez toujours dans cette intime union qui fait de notre maison un vrai paradis terrestre et quand vous serez en famille et que vous vous entretiendrez de votre bonheur, le plus grand que l'on puisse goûter ici-bas, songez à votre père qui languit loin de vous dans une terre qu'il pourrait presque appeler étrangère, mais qui sera toujours pour lui un véritable exil tant qu'il sera loin de vous et de tous ses autres frères.* » (EO 6, 110-111)

Le 2 avril, il écrit à Courtès : « *Je commencerai par te dire que tu m'accuses rarement la réception de mes lettres... Je te prierai ensuite de ne plus te moquer de moi. Je ne suis capable de rien, et bien loin d'être ce géant que ton imagination inspirée par ton cœur te représente, je ne suis réellement qu'un pygmée. Si Dieu avait placé en moi le germe de certains talents, les circonstances ne m'ayant pas permis de le cultiver, il est resté sans développement et il n'a jamais rien produit qui vaille ; tout ce que j'en ai retiré, c'est d'avoir le sentiment du beau, sans que j'aie pour cela la faculté de le produire. S'il en est ainsi, ce n'est pas tout à fait ma faute. Le peu que j'ai, c'est moi qui me le suis fait, et encore je n'y ai pas pris grand-peine, en quoi j'ai eu tort. Pour le cœur, c'est une autre affaire, je le disputerais à toute créature passée, présente et future ; aussi quand je te dis que je t'aime, tu peux être assuré que tu ne saurais l'être à beaucoup près par qui que ce soit...*

J'ai écrit au P. Tempier que j'approuvais ta conduite dans le refus que tu as fait de lui remettre les livres qu'il demandait pour la maison de Marseille. Je t'aurais très sévèrement blâmé si tu t'étais rendu à ses instances. Il est défendu très expressément parmi nous de transporter d'une maison à

l'autre, non seulement un ouvrage comme Bourdaloue ou Massillon, mais un seul volume quelque petit qu'il soit. N'importe que ces ouvrages eussent appartenu ou non aux individus qui changent de maison... Cela est d'autant plus rigoureux que dans ce moment la maison d'Aix n'a pas de supérieur local.

Bien loin d'être peiné de ce que tu me dis de la sauvagerie de nos novices, j'en suis très aise. Tiens la main à ce que l'on ne les dissipe pas par des discours qui les transportent au milieu du monde ou qui rapprochent le monde d'eux. Il ne vaut pas la peine, en vérité, que l'on s'occupe de lui, tant il est méprisable et haïssable. Recommande bien aussi au P. Deblieu de prendre garde à ne pas jeter la dissipation parmi eux. Il faut chez nous de la gaieté, mais que ce soit une gaieté douce, sans bruit, sans brouhaha du moins ; il est essentiel que nos novices prennent de bonne heure l'habitude de se conserver toujours dans une certaine réserve et modestie extérieures qui édifient beaucoup et contribuent à conserver la présence de Dieu et l'empire sur ses actions... » (EO 6, 116-117). Je me permets de souligner ce qui est dit de la gaieté, et de la sauvagerie des novices, dont Eugène se dit très aise.

La première partie de la lettre du 2 mai à André Sumien, parlant de la mort de Jourdan, a été citée plus haut. Le P. de Mazenod poursuit : « Tu me parles, mon cher ami, de toutes les traverses et des persécutions que j'ai éprouvées depuis le commencement de la Société. Je serais bien fâché qu'il n'en eût pas été ainsi. Ne sais-tu pas que c'est le cachet de la main de Dieu sur nous ? Et comment en serait-il autrement ? Comment veux-tu que le démon ne fît pas tous les efforts possibles pour nous cribler et ne suscitât pas en même temps toutes les tempêtes du dehors, lorsqu'il voyait son royaume attaqué et tant de dépouilles arrachées à sa férocité ? Cela ne pouvait pas être autrement. C'est toujours ainsi qu'il a pratiqué depuis Abel jusqu'à nous. Il faut lire à ce sujet les admirables épîtres de saint Paul, on y trouve bien des sujets de consolation, car il a passé par toutes les épreuves, comme les autres saints. Soyons fermes dans le bien, marchons toujours dans les voies du Seigneur en pratiquant exactement tout ce que notre vocation nous prescrit. Encourageons-nous les uns les autres, soyons unis et tout ira bien parce que nous accomplirons la volonté de Dieu. » (EO 6, 119)

En mai ou juin, le frère Ignace Voitot, novice convers, quitta la maison d'Aix avant de faire son oblation. Il semble aussi que dès ce moment se profile le départ de Deblieu. La secousse s'annonce grave, car Deblieu était un des premiers de la Société. Les lettres de cette période semblent y faire allusion. Ainsi ce mot du 27 mai à Courtès : « A tout ce qu'a d'amer en soi la déchirante pensée de cette nouvelle trahison, se joint la crainte du mal que tu en ressens, toi qui sens si vivement et dont l'âme souffrante peut accabler le corps si débile. Supprime, au nom de Dieu, tout ce qui peut t'affaiblir, tout ce qui peut nuire à une santé, à une vie qui m'est si chère, si précieuse, si indispensable. Oh ! oui, si je veux éprouver les angoisses et les douleurs de la mort, je n'ai qu'à penser à ce que je dois détourner de tous mes vœux, chaque jour, et combien de fois par jour ! Adieu, bon et si tendre enfant, je te presse contre mon cœur. » (EO 6, 120-121)

Et quelques jours plus tard, le 1^{er} juin, au même : « L'annonce de cette apostasie m'a plus sensiblement affecté que la mort du père Jourdan... Etre obligé de vouer en quelque sorte à Satan celui qu'on avait mis et dirigé dans les voies du ciel, c'est épouvantable ! On est frappé de ces sortes de coups comme de la foudre et l'on se trouve dans l'état de ces princes de nos jours qui après une nouvelle défection regardent encore autour d'eux pour voir qui est-ce qui s'en ira le premier.

Nous ferions peut-être mieux de nous comparer, dans cette rencontre, avec notre divin Maître qui demandait aux disciples qui restaient encore auprès de lui, après la honteuse défection des Capharnaïtes : et vous aussi ne voudriez-vous pas m'abandonner. Quelque douloureuse que soit notre position, je plains infiniment davantage les traîtres qui, sans être arrêtés par la parole infaillible de celui qui a dit qu'aucun de ceux qui rebroussent chemin après avoir mis la main à la charrue ne

sont propres pour le royaume du ciel, méditent en secret, consentent intérieurement et exécutent enfin un exécrationnable parjure. Les lois civiles punissaient très sévèrement autrefois de pareils attentats. La justice divine se réserve aujourd'hui l'application de la peine. Un crime pareil entre si peu dans mes idées que je ne sais vraiment pas comment en prévenir l'exécution. Je me suis contenté de supplier le Seigneur pendant tout le cours de la procession d'aujourd'hui, de détourner ce malheur de nous et plus encore de celui qui le médite et qui par cela même n'en est pas innocent. » (EO 6, 121-122)

Les problèmes de Guibert

On n'a pas oublié quelles difficultés Guibert, dont le rôle sera majeur par la suite, a rencontrées de la part de son père, à son entrée chez les Missionnaires de Provence. Au point que le novice fut amené à quitter la communauté et retourner dans sa famille. Il obtint finalement un accord et put reprendre son noviciat au début de mars. Le 8, il s'adressait au P. de Mazenod : « Cela a été une vraie mortification pour moi de n'être pas le premier à vous annoncer que nous avions enfin obtenu le consentement de mon père... Me voilà enfin au comble de mes désirs. Je pourrai désormais suivre librement la voix de Dieu. Je ne crains plus qu'on vienne m'arracher de mon aimable cellule et de la compagnie de mes chers frères : vous serez mon père et je serai votre fils... Je ne puis m'empêcher d'admirer les voies de la Providence. Comme les obstacles deviennent des moyens entre ses mains, car je ne voudrais pas assurer que, sans la sévérité de mon père, j'eusse maintenant l'avantage de vous parler et de vous appeler mon supérieur. Je redoutais beaucoup plus les pleurs de ma mère et les tendres invitations de mes sœurs et de mes autres parents que l'autorité inflexible de mon père. Je crois que la voie par où je suis arrivé à mon but, quoique un peu longue et pénible, était néanmoins la plus courte et la plus aisée pour moi... Mon esprit est toujours avec vous, il vous a suivis dans votre voyage et je ne crois pas qu'il s'en retourne de Paris avant vous » (dans Rey I, pp. 304-305)

Déjà au courant, le P. de Mazenod écrivait à Courtès le 6 mars : « Témoigne à Guibert le plaisir que j'ai éprouvé en apprenant sa rentrée dans la maison. Sa conduite sera mémorable dans notre Société et il peut être assuré qu'elle lui a gagné on peut dire d'avance l'affection qu'on n'obtient d'ordinaire qu'après bien du temps et de longues épreuves. Il sera juste qu'on lui en tienne compte quand il souhaitera qu'on abrège le temps de son noviciat que je suis tout disposé à ne pas prolonger au-delà d'un an parce qu'en temps de guerre les campagnes comptent double. » (EO 6, 110)

Puis le 19 mars, à Guibert : « Je n'ai pas attendu aujourd'hui, mon cher ami, pour vous féliciter ; j'ai pris trop de part à votre bonheur, et j'y attache trop de prix moi-même, pour n'en avoir pas d'abord remercié le bon Dieu et m'en être réjoui ensuite avec la famille à laquelle vous êtes rendu si inopinément par un effet de la protection de Dieu sur vous et sur nous. Vous voyez, mon cher ami, que je ne vous cache pas ma pensée et que mon cœur se livre. Mais ne saviez-vous pas déjà combien je vous aimais et l'espoir que je fondais sur vous ? Ce fut une espèce de pressentiment, dès le premier jour que je vous vis, il me sembla que je retrouvais une partie de moi-même qui venait tout naturellement s'emboîter à sa place, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que dès lors vous fûtes considéré par tout le reste de la famille comme si vous lui eussiez appartenu depuis longtemps et comme si vous fussiez rentré après une absence. Tout cela est d'un excellent augure pour le bien que nous aurons à faire ensemble dans le champ de l'Eglise ravagé par tant de sangliers. Soyons donc toujours unis dans le même esprit, et priez pour moi qui vous ai aimé le premier. De mon côté, je m'occupe bien souvent de vous devant le Seigneur. C'est devant son aimable cœur que je vous donne rendez-vous. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur. Eugène, prêtre missionnaire. » (EO 6, 111-112)

En juin, le P. de Mazenod consulta le provincial des jésuites au sujet de Guibert. Il en écrit à Courtès le 15 juin : « Quelque assuré que je fusse que le démon lui tendait un piège, j'étais bien aise

de connaître le sentiment d'un homme expérimenté dans les voies de Dieu, absolument étranger et n'étant par conséquent influencé par aucune considération ni affection particulière. Ayant écouté attentivement le récit très exact que je lui ai fait et la lecture de la lettre, il m'a répété peut-être vingt fois : nul doute qu'il soit appelé, nul doute qu'il soit appelé ; qu'il se garde de sortir, c'est un piège de l'ennemi. Il m'a dit à ce sujet les choses du monde les plus sages, les plus raisonnables. Dis-lui bien qu'il n'y a rien de plus commun que ces épreuves, qu'il les chasse comme il chasserait des pensées contre la foi ou contre la pureté. » (EO 6, 124)

Le 26 juin, c'est une très longue lettre : « Je l'avoue, mon bien cher Guibert, votre lettre m'avait sensiblement affecté. C'est au point que je n'eus pas la force de vous écrire et que j'eus besoin de décharger mon cœur dans le sein de l'Ami commun, seul confident que je pusse choisir dans cette douleur que je qualifierai bien en l'appelant excessive. Comment voulez-vous, mon cher ami, qu'il en fût autrement, persuadé comme je le suis que le bon Dieu vous a accordé à nos prières, qu'il vous a appelé comme les apôtres avec les marques les plus sûres d'une vocation vraiment divine à le suivre et à le servir dans le ministère qui se rapproche le plus de celui qu'il a prescrit à ses apôtres, aux travaux desquels il a voulu vous associer. Vous aurais-je vu céder aux perfides instigations de l'esprit tentateur, de l'éternel ennemi de tout bien, sans que mon cœur en fût déchiré ? A part l'affection sincère que j'ai pour vous et qui me faisait redouter davantage le danger auquel vous alliez vous exposer en ne répondant pas à votre vocation, et la malédiction qui est attachée à celui qui se détourne après avoir mis les mains à la charrue, j'étais navré de voir que le démon était encore assez puissant pour pénétrer dans les greniers du Père de famille et que, non content de brûler, de consumer la paille qu'un juste jugement de Dieu lui a livrée, il s'attachait à s'emparer même du bon grain, qu'il saisissait le van, le secouait violemment pour cribler de nouveau ce froment des élus et dévorer cruellement ce qui était réservé pour la vie éternelle. Je le répète, cette pensée me déchirait le cœur. La ruse et la malice de l'ennemi se montraient à moi avec plus d'évidence qu'à tout autre, parce que je voyais à découvert sa rage plus remarquable encore à raison de la circonstance. La propagation de notre Société est insupportable à la haine qu'il a vouée aux âmes que nous nous efforçons de sauver et dont nous arrachons un si grand nombre à sa tyrannie. Il voyait deux et même trois évêques faire des démarches pour nous appeler auprès d'eux ; la guerre allait être pour lui plus meurtrière que jamais. Déjà gardiens d'un sanctuaire de la Sainte Vierge, il s'agissait de nous en confier un autre. On pensait très sérieusement à nous former un établissement sur le tombeau même d'un saint missionnaire qui a été pendant toute sa vie et après sa mort la terreur de l'enfer. Comment faire pour parer tant de coups ? Le démon n'est jamais embarrassé ; il tarira les sources ; il mettra tout en œuvre pour rendre stérile le sein qui enfante les géants qui ravagent son empire ; il s'efforcera d'étouffer les germes qui annoncent un développement plus prompt et plus vigoureux. C'est ainsi qu'il vous a livré tant d'assauts et qu'il s'est servi de tous les auxiliaires les plus séduisants pour vous entraîner. Il lui suffisait pour le moment de vous détourner de la voie que le Seigneur vous avait tracée ; vous auriez par là, sans vous en douter, servi parfaitement ses desseins ; il vous réserverait ensuite pour récompense les suites d'une infidélité dont lui seul pouvait calculer la profondeur. La vue de tant d'abîmes n'aurait pas ébranlé mon âme ! Je ne suis pas insensible à ce point. Accablé, j'ai mis en Dieu ma confiance, j'ai invoqué son saint nom et, quoique je ne pusse douter de la conduite qu'il fallait tenir, je fus inspiré de m'adresser au principal supérieur d'un Ordre à qui les voies de Dieu ne sont pas inconnues ; vous savez le résultat de cette démarche. La décision ne permet pas le moindre doute, ne laisse pas la moindre inquiétude. Votre conduite y est toute tracée, et ce n'est pas moi qui parle ; mais je dois le dire, on y parle bien comme je pense.

Oh ! si vous vous en rapportez à ma décision, cher ami, elle vous est connue, je ne pourrais pas tenir un autre langage sans trahir ma conscience, les intérêts de l'Eglise et ceux du salut de votre âme. S'il

en coûte à la nature, vous êtes heureux d'avoir à offrir quelque chose en échange de tout ce que Dieu nous accorde, en actions de grâces de tout ce qu'il veut opérer par vous.

La lettre que vous avez eu l'attention de m'écrire et que le P. Courtès a insérée dans la sienne m'a un peu consolé parce que je découvre au milieu de vos expressions et des bons sentiments que vous y témoignez les traces très marquées de cette grâce qui vous a prévenu, et à laquelle vous ne voulez pas être infidèle. Courage, mon bien cher enfant, ne vous étonnez pas que le démon accumule sur vous les nuages de sa fureur, qu'il trouble votre âme comme dans une tempête. Ce pouvoir ne lui eût pas été donné, si vous l'aviez repoussé avec plus de force dès le premier assaut qu'il vous livra. Il a beaucoup gagné quand il est parvenu à intercepter la lumière ; on est sûr alors de faire naufrage ; mais le bon Dieu vous a accordé une nouvelle grâce, c'est de comprendre que dans un état pareil (auquel du reste les saints ont été exposés bien souvent) vous deviez vous en rapporter à la décision de ceux qui sont faits pour vous diriger. Quels conseils pouviez-vous attendre de celui qui veut votre perte et celle de ceux que vous êtes appelé à sauver ? Courage encore une fois. L'ennemi vous porterait moins de coups, il s'acharnerait moins à vous séduire, s'il ne redoutait pas votre ministère. Quoique, à proprement parler, il ne connaisse pas l'avenir de science certaine, sa perspicacité naturelle lui découvre les événements qui dépendent des causes secondes à ne pas s'y tromper. Il a conclu de la trempe d'âme que le bon Dieu vous a accordée, des grâces particulières dont sa bonté a voulu vous prévenir, de la vocation à laquelle il vous a appelé et qui vous place, pour ainsi dire, tout armé dans le camp ennemi avec les guerriers de la foi qui remportent au nom de Jésus-Christ autant de victoires qu'ils livrent de combats ; il a conclu, dis-je, que vous aussi seriez redoutable à son empire ; et rôdant autour de vous, comme dit l'Apôtre, il a reconnu la partie faible, et il s'en est emparé pour essayer de faire pénétrer dans votre âme le poison le plus subtil, celui que les âmes sensibles doivent redouter davantage et qui seul suffirait pour neutraliser tout le bien qui pourrait être fait dans l'Eglise. Heureusement que cette tactique n'est pas nouvelle, et que nous avons l'exemple des saints, qui nous apprennent ce qu'il faut faire. Tenons-nous-en donc à leurs préceptes ; faisons comme ils ont fait, et nous obtiendrons les mêmes résultats. Je blesserais votre modestie, si je vous les annonçais du même genre et aussi complets que ceux qu'ils ont obtenus. Il n'en sera pourtant pas autrement si vous faites comme ils ont su faire. Cela dépend de vous, puisque la grâce qui vous est offerte est la même.

Adieu, mon bien cher ami, je prie Dieu qu'après avoir éprouvé les douleurs de l'enfantement, je puisse me réjouir de la naissance d'un homme et d'un saint dans la famille chérie de Dieu, et dont le père vous aime en proportion de ce que vous coûte à son cœur.

Eugène, prêtre missionnaire. » (EO 6, 124-127)

L'ordination épiscopale de Mgr Fortuné

La correspondance entre Eugène et les Missionnaires de Provence tient beaucoup de place dans notre étude. Elle nous révèle sa personnalité et son projet. On n'oublie pas pour autant que s'il est à Paris avec son oncle, c'est pour préparer l'épiscopat de ce dernier. Démarches administratives tant canoniques que civiles, nombreuses visites protocolaires ou d'amitié, sans oublier les achats indispensables pour le vestiaire et autres. Le 13 avril, il écrivait à sa maman : « Il en faut de la patience, pour moi surtout qui abhorre Paris et qui ne puis me faire au genre de vie auquel je suis obligé de me soumettre. C'est le plus grand sacrifice que je puisse faire à mon oncle, et la plus grande preuve que je puisse lui donner de mon attachement. Dieu veuille encore que, dans deux mois, nous puissions déménager de ce pays ! » (dans Leflon II, p. 218).

Le P. Rey nous décrit quelques-unes de ces démarches : « Les occupations ne manquèrent pas pendant le séjour, lequel se prolongea au-delà de toute prévision. En quittant Aix, le P. de Mazenod s'était muni de notes abondantes sur l'état de toutes les questions qui se traitaient entre le

Gouvernement et la ville de Marseille pour le rétablissement du siège épiscopal. M. Honoré Roux, député, conseiller général, municipal et l'un des plus ardents promoteurs du projet, l'avait complètement édifié. Mais il fallait veiller à la marche de toutes ces affaires qui subissaient fatalement des retards. Une loi était nécessaire pour autoriser la ville de Marseille à emprunter les 150 000 francs qu'elle avait promis. Quel ne fut pas l'étonnement du Fondateur d'apprendre que le conseil municipal était revenu sur son offre sous prétexte que l'Etat n'avait pas rétabli le siège épiscopal en 1822... M. de Villèle (premier ministre), qui venait de déposer le projet de loi, n'eut pas plus tôt entendu M. Straforello, député de Marseille, lui présenter cette difficulté qu'il s'écria : J'ai donc été joué ! Eh bien ! dites-leur qu'ils gardent leur argent et moi, je garderai mon évêché ! M. de Mazenod n'eut pas de peine à faire comprendre à M. Straforello l'odieuse qu'assumerait le conseil municipal s'il ne formulait une délibération conforme à celle du 27 octobre 1821. La Bulle du Pape érigeant le siège de Marseille était du mois d'octobre 1822, le gouvernement avait rempli la condition : la ville n'avait plus qu'à tenir son engagement...

« La restitution de l'ancien palais épiscopal, voisin de la cathédrale, fut sollicitée par la députation marseillaise dès que le rétablissement du siège eut été assuré. L'Etat s'en était emparé et en avait fait un dépôt pour les archives militaires et les effets d'habillement. Le ministre de la guerre écrivait au général baron de Damas, gouverneur militaire de Marseille, d'en faire la remise, mais à la condition que le conseil municipal fournirait un autre local. Les négociations traînaient en longueur. Le Fondateur intervint avec son ardeur ordinaire et à la suite de démarches répétées obtint que le palais serait restitué, réparé et rendu à sa destination primitive. Il faudrait un chapitre pour raconter les sollicitudes, les visites, les fatigues auxquelles donna lieu cette revendication. Aussi M. Honoré Roux lui écrivait-il le 14 avril : La restitution du palais épiscopal sera en partie votre ouvrage et la ville de Marseille vous en aura une obligation.

« Il y avait encore à prévoir les demandes à faire auprès du Conseil général des Bouches-du-Rhône en faveur de l'Evêché, de son personnel et de ses œuvres. M. de Mazenod sut éveiller et entretenir le zèle des catholiques marseillais après que l'existence des établissements diocésains fut assurée. Les amis dévoués qu'il comptait dans toutes les administrations le secondèrent activement. Disons-nous qu'il eut à s'occuper de tout ce que requiert une installation épiscopale soit pour le culte, soit pour l'intérieur domestique ? Mgr Fortuné de Mazenod ne possédait rien. Eugène de Mazenod avait toujours vécu en religieux – sa mère jouissait encore de toute sa fortune et l'administrait elle-même. Il fallait prévoir tout le détail d'un ménage. En tout cela le Fondateur sut allier la simplicité religieuse au sentiment des convenances qu'il possédait à un très haut degré. » (Rey I, pp. 298-299)

Le Consistoire de nomination se tint à Rome le 16 mai. Rey explique (p. 309) : *« Les bulles (pourquoi ce pluriel ?) arrivèrent à Paris dans les premiers jours du mois de juin. Leur enregistrement au Conseil d'Etat prit encore un mois. »* Ce fut le 6 juillet 1823 que Mgr Charles Fortuné de Mazenod fut sacré évêque à Issy dans la chapelle de Lorette (dépendance du Séminaire de St-Sulpice), par Mgr de Latil, évêque de Chartres. Les deux autres évêques consécrateurs furent Mgr Devie, évêque de Belley, et Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis. Mgr Arbaud, évêque de Gap, diocèse nouvellement rétabli lui aussi, était ordonné en même temps. Vicaire général de Digne, il avait fait au nom de son évêque les démarches pour établir à Notre-Dame du Laus les Missionnaires de Provence. La veille, le P. de Mazenod avait écrit à Tempier : *« Pour cette fois, j'userai d'un droit dont à peine je retrouve le nom tant j'ai perdu la faculté d'en user ; je me suis réservé ma liberté. Placé dans la tribune, je jouirai à mon aise d'un spectacle si touchant pour moi et j'abandonnerai mon âme à l'esprit de Dieu pour qu'il en dirige les sentiments selon son bon plaisir dans l'espérance d'en retirer autant de profit que de consolation. »* (EO 6, 127).

Les nominations officielles des vicaires généraux sont datées du 6 juillet pour Eugène de Mazenod, et du 8 pour François de Paule Henri Tempier et le prêtre diocésain Bonnefoy, curé de St-Théodore. Du long texte latin de la nomination d'Eugène, je retiens ceci. Les pouvoirs les plus larges lui sont donnés : « *signer tous les actes publics du secrétariat, connaître de toutes les questions qui par droit ou par coutume regardent notre responsabilité...* » Ce document a été publié dans *Missions* 1952, pp. 132-134.

Tempier et Bonnefoy, désignés comme procureurs du nouvel évêque, prirent en son nom possession du siège le 14 juillet. « *Cette cérémonie, écrit Rey, ne fut accompagnée d'aucune solennité, à cause de l'arrivée prochaine de l'Evêque : le Général, le Préfet, le Maire et le Président (du tribunal ?), avec Messieurs les curés avaient seuls été prévenus. Ce fut sans doute à l'ancienne Major. Dès ce jour, le P. Tempier représenta à Marseille l'autorité diocésaine.* » (I, 309).

Monseigneur fit une dernière visite au Roi, lequel lui souhaita une aussi longue vie qu'à son prédécesseur de Belloy, mort presque centenaire. Il rendit aussi visite à Monsieur, frère du Roi, aux duchesses de Berry et d'Orléans. Ils (oncle et neveu) quittèrent Paris le 31 juillet pour arriver à Aix dans la soirée du 4 août. Le 10 août, ce sera l'entrée solennelle à Marseille.

Sans doute convient-il de rappeler qui sont ces personnalités, en qui l'on peut voir des relations des Mazenod, à des titres divers. « Monsieur » désigne le frère du roi. C'est alors le comte d'Artois, futur Charles X. En 1825, les Mazenod, oncle et neveu, seront présents à Reims pour son sacre, le dernier d'un roi de France. La duchesse de Berry est la veuve du duc, qu'Eugène avait fréquenté en Sicile. Fils du comte d'Artois, il avait été assassiné en 1820. On considéra comme un miracle la naissance d'un enfant posthume, le duc de Bordeaux, seul héritier masculin des Bourbons en France. La duchesse d'Orléans était la tante de la duchesse de Berry, elle avait épousé le futur Louis-Philippe. Les Mazenod avaient connu en Sicile l'une et l'autre, toutes deux de la famille royale de Naples. Leurs noms reviendront dans la biographie d'Eugène, quoi qu'il en soit de leurs rivalités politiques.

Quant aux évêques, Eugène avait eu recours à l'intervention de Mgr de Latil et à celle de Mgr Frayssinous pour la nomination de son oncle. Mgr de Latil était alors évêque de Chartres et aumônier de Monsieur. C'est à lui qu'on attribue la conversion du futur roi, dont la conduite jusque-là avait été plutôt scandaleuse. Mgr Frayssinous, sulpicien, Grand Maître de l'Université, donc une sorte de ministre, venait d'être nommé évêque *in partibus* et sera bientôt élu à l'Académie française. Tous les deux avaient été désignés par le roi comme membres de la Chambre des Pairs. Mgr Devie venait d'être sacré comme évêque de Belley, diocèse où se trouve Ars, il fut donc l'évêque de Jean-Marie Vianney. Il était auparavant vicaire général de Valence et avait probablement rencontré Eugène.

L'entrée solennelle à Marseille du nouvel évêque

Mgr Fortuné et son neveu ne s'attardèrent pas à Aix. Revenus de Paris le lundi soir 4 août, ils repartaient pour Marseille le dimanche 10 pour la réception du nouvel évêque. Rambert (pp. 368-369) décrit l'accueil festif. Je choisis plutôt le précieux témoignage de Julie Pellizzone, déjà souvent citée (*Souvenirs*, II, pp. 404-406). « *Le dimanche 10 août 1823, monsieur de Mazenod, nommé depuis longtemps évêque de Marseille, est venu prendre possession de son siège épiscopal. Il a fait son entrée solennelle ce jour-là à six heures du soir. Toutes les paroisses, toutes les congrégations, toutes les confréries de pénitents ont été au-devant de lui en procession. Les autorités se sont trouvées à la porte d'Aix pour le recevoir. On lui avait préparé un trône sur lequel il s'est assis et où il a été complimenté par le clergé. De là, on l'a mis sous le dais et on l'a conduit par la rue d'Aix, le Cours et la Canebière, où l'affluence était grande pour recevoir la bénédiction de ce pasteur*

vénérable, précédé de tout le cortège en procession et de la musique qui a joué tout au long du chemin un seul air qui est celui d'un cantique dont le refrain est « Vive le roi, vive la France, etc. » On s'est rendu de la sorte par la Coutellerie, la rue de la Prison, la Caisserie, etc., à la Major où l'évêque a repris l'antique siège de ses prédécesseurs. Là, il est monté en chaire où il a lu ses pouvoirs, et il a fait un discours analogue à la circonstance. Il était revêtu d'ornements magnifiques. Toutes les cloches sonnaient dès la veille, les boîtes tiraient par intervalles et le canon des forts a marqué son entrée dans l'église cathédrale.

Malgré la belle réception que l'on a faite à l'évêque, il a essuyé, peu de jours après son arrivée, des désagréments peut-être inouïs jusqu'à ce jour. Un parti de dévots et de dévotes, grands amateurs de missionnaires, indignés de ce que M. de Mazenod avait fait fermer leurs chapelles (qui leur permettaient tout à la fois de confesser, de dire la messe, etc.), s'est mis en insurrection, a entouré l'évêché en criant : Nous voulons les missionnaires, à bas l'évêque et autres sottises encore plus fortes, tant il est vrai que tout le monde est à présent révolutionnaire, même les royalistes et les dévots. Je crois qu'on ne s'était jamais avisé de se révolter contre la discipline épiscopale, si ce n'est du temps de la Terreur où l'on méconnaissait Dieu et ses ministres. Mais aujourd'hui où l'on se félicite après trente ans où le siège épiscopal était vacant, d'avoir enfin un évêque ad hoc, au premier règlement émané de son autorité, on se révolte, on se soulève. Et qui ? Les gens les plus dévots, les dames les plus pieuses. Et elles ne craignent pas de se réunir. Pour prier, non, mais pour aller faire tapage à la porte d'un pasteur vénérable dont le roi ou le pape peuvent seuls désapprouver la conduite, en supposant qu'elle fût répréhensible !... Et ce tapage a été si loin que la force armée a dû s'en mêler, que les gendarmes ont fait des arrestations et que plusieurs dames des plus acharnées ont été arrêtées, d'autres ajournées, réprimandées. Il est bon de noter qu'il y a eu plusieurs récidives et qu'il s'est passé des choses très scandaleuses, la populace du quartier ayant pris parti pour les dévots et ayant formé un attroupement considérable. Les cris les plus séditieux s'y sont fait entendre et la police a eu assez de peine à assurer la tranquillité de Monseigneur qui, d'ailleurs fort respectable par lui-même, est de la plus grande affabilité, reçoit fort bien tout le monde et remplit les devoirs de pasteur avec zèle et bonté. Il a officié à la Major le jour de la Sainte Vierge, le 15 août, et le jour de Saint Louis. Il y avait grande affluence pour voir les cérémonies usitées en pareil cas, mais il faisait bien chaud. »

Le premier problème délicat auquel Mgr Fortuné se trouvait confronté fut en effet la cabale orchestrée par les Missionnaires de France, ou pour le moins organisée autour d'eux. Leflon, à la suite de Rambert et de Rey, s'y attarde longuement. On se rappelle le partage des tâches entre Missionnaires de France (Rauzan, Forbin-Janson...) et Missionnaires de Provence lors de la mission de Marseille en 1820. Les inévitables accrocs et jalousies avaient été gérés au mieux grâce à l'amitié entre Forbin Janson et Eugène. Se posa ensuite la question de choisir des desservants pour le Calvaire, devenu lieu de pèlerinage fréquenté. Les tergiversations de l'archevêque d'Aix n'avaient fait qu'accroître les tensions. On a raconté antérieurement dans quelles conditions Mgr de Bausset avait brusquement donné la préférence aux Provençaux. Par la suite, un groupe de dévots et surtout de dévotes, autour des Missionnaires de France encore présents à Marseille, continuait à faire publiquement pression pour que Forbin Janson soit désigné comme évêque du diocèse rétabli...

Pendant leur séjour à Paris, les Mazenod avaient rencontré plusieurs fois M. Rauzan, supérieur des Missionnaires de France. Ils avaient toutes les raisons de penser que ces derniers se retireraient de la ville et que la paix reviendrait. Cela aurait été trop beau. Au moins l'un d'entre eux, Rodet, qui était du premier groupe des Missionnaires de France, était resté sur place, soutenu par un bon groupe de dévotes. Les choses tournaient mal. Mgr Fortuné ne pouvait accepter qu'un clan fasse publiquement opposition à son autorité. D'où l'ordonnance d'interdit. Et les manifestations décrites par Mme Pellizzone. Comme le dit

Leflon, Mgr Fortuné avait bien pris garde de ne pas mêler son neveu à cette décision. Mais les opposants continuaient à l'attribuer à Eugène. Nous y reviendrons.

Crise particulièrement grave chez les Missionnaires de Provence

Avoir un évêque sur qui s'appuyer, Eugène de Mazenod en sentait la nécessité pour assurer l'avenir de sa petite Société. Il avait beaucoup lutté pour « *faire son oncle évêque* », comme il l'écrivait. L'attente, la très longue attente touchait maintenant à sa fin, le rêve prenait corps avec l'installation de Fortuné sur le siège rétabli de Marseille. Or voilà que la réalisation de cette espérance provoque chez les Missionnaires de Provence une crise majeure. En cet automne 1823, deux prêtres de la toute première équipe, Deblieu puis Maunier, quittent la Société. L'hémorragie se poursuit avec le départ de Moreau pour la Trappe. Auparavant, Marius Aubert avait été poussé vers la sortie. Bientôt ce sera Bourrelier. Au total, sur treize prêtres, cinq prennent donc le large. Ces décisions ne peuvent manquer de retentir sur les jeunes en formation, Jeancard aussi va s'en aller et Guibert ne cache pas ses hésitations à s'engager...

Deblieu et Maunier mettent en avant l'acceptation par Eugène de Mazenod et Tempier de la charge de vicaire général, en contradiction, disent-ils, avec les engagements pris lors de la constitution de la Société. Citons Bernard Dullier : « *Pour Maunier, c'est contraire au sens même de l'œuvre dans laquelle il est entré. Il pense que ce qu'on appelle une distinction va l'empêcher de remplir sa mission et qu'à plus ou moins brève échéance, ce sera la ruine de la Société.* (On se souvient des objections de Tempier.) *Maunier se sent trahi dans ce qui le fait vivre depuis presque huit années.* » Et voilà que le rétablissement du diocèse de Fréjus oblige le nouvel évêque, Mgr de Richery, à reconstituer son clergé diocésain. Or Deblieu et Maunier en font partie. Quel poids peuvent avoir leurs vœux religieux chez les Missionnaires de Provence face à la promesse d'obéissance faite à leur évêque et à ses successeurs lors de leur ordination ?

Un autre motif semble aussi avoir compté, motif peu explicité, mais que les correspondances conservées laissent pressentir. Deblieu et Maunier ne semblent jamais avoir vraiment trouvé leur place dans la petite Société. On a signalé leurs hésitations devant l'introduction des vœux en 1818. Or le P. de Mazenod s'appuie de plus en plus sur les plus jeunes, Moreau, puis surtout Courtès, Suzanne et Dupuy. Chacun de ces derniers est très personnellement lié à Eugène, qui trouve en eux une profonde correspondance avec ce qu'il appelle *son cœur*. Tempier et aussi Mie s'accommodent de cette situation, alors que Maunier et Deblieu se trouvent plus en décalage. Suzanne semble l'exprimer dans sa lettre de mai au P. de Mazenod, lettre citée plus haut. « *Mon Dieu, que de longueurs, que d'ennuis !... Hâtez-vous donc de nous arriver et gardez-vous bien une autre fois de rester si longtemps séparé de nous. Votre présence est absolument nécessaire ici, mais bien plus nécessaire pour tous vos enfants qui sont impatients de vous posséder...* » Et dans une autre lettre : « *Vous sans qui nous ne pouvons vivre dans notre Société.* »

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler ici brièvement le parcours des Missionnaires de Provence, qui ont maintenant huit années d'existence.

Automne 1815. Le P. de Mazenod a acheté une partie de l'ancien Carmel d'Aix. Avec l'appui des autorités diocésaines, il sollicite plusieurs prêtres du diocèse. Deblieu est le premier à avoir accepté, puis Icard et Mie, Tempier étant le dernier.

25 janvier 1816, ces cinq prêtres s'engagent comme Missionnaires de Provence. Icard disparaît très vite, Maunier rejoint le groupe. Ce sont les premières missions. Les problèmes sont nombreux avec les curés d'Aix ; or, ce sont leurs confrères, souvent pleins de mérites.

Automne 1818. La fondation d'une deuxième communauté, hors de Provence, à ND du Laus, conduit à la rédaction des Constitutions des Missionnaires de Provence et à l'introduction des vœux religieux. Eugène fait intervenir les trois jeunes, Suzanne, Courtès, Dupuy, pour obtenir la majorité dans la petite Société. Maunier et Deblieu se montrent plus que réservés.

L'année qui suit les missions de Marseille et d'Aix, ils s'établissent aussi au Calvaire à Marseille. On introduit le vœu de pauvreté. (1821).

On n'a que des informations partielles sur la manière dont vit chacune des trois communautés. Mais on peut soupçonner que le P. de Mazenod garde la haute main sur chacun des membres de la Société et déplace facilement les personnes d'une maison à l'autre. C'était le cas pour les jeunes en formation. Quand ils étaient au Laus, Tempier était leur supérieur et le maître des novices. Quelle est la répartition des charges depuis leur retour à Aix ? Ce n'est pas clair, et, peut-être, la volonté de clarifier faisait-elle défaut.

Citons Rey (I, p. 315) : « *En 1823, les Missionnaires de Provence, en y comprenant leur chef vénéré, ne comptaient que treize prêtres, partagés en trois communautés. C'était le petit troupeau ; deux demandes de nouvelles fondations avaient été faites par les évêques de Nîmes et de Digne. Dans une lettre du 24 mars, le Fondateur avait ainsi assigné les postes de chacun, remettant à son retour à Marseille l'organisation des fondations futures : les Pères Tempier, Maunier, Mie et Suzanne à Marseille ; les Pères Deblieu, Courtès, Honorat, Dupuy et Bourrellet à Aix ; les Pères Moreau, Touche et Jourdan à N. D. du Laus. La mort du P. Jourdan vint tout d'abord faire un vide que l'on ne put remplir.* » On ne peut que regretter qu'une lettre de cette importance n'ait pas été conservée. On s'étonne qu'il ne soit pas rappelé que Maunier était supérieur au Calvaire. L'est-il encore, avec la présence de Tempier nommé visiteur ? Pour Aix, une lettre d'Eugène à Courtès le 2 avril dit explicitement : « *Dans ce moment la maison d'Aix n'a pas de supérieur local.* » Or c'est la maison de formation ! Il est surprenant aussi que Rey emploie l'expression, inappropriée pour le P. de Mazenod, de *retour à Marseille*, où il n'habite pas encore. D'ailleurs, Rey n'indique pas quelle maison est alors celle d'Eugène. S'est-il détaché d'Aix sans y nommer un supérieur ?

Courtès, à Aix, sentait les choses venir. Les lettres qu'Eugène lui adresse de Paris les 27 mai et 1^{er} juin (EO 6, 120-121) y font clairement allusion. « *Tout ce qu'a d'amer la déchirante pensée de cette nouvelle trahison...* » Et quelques jours plus tard : « *L'annonce de cette apostasie m'a plus sensiblement affecté que la mort du Père Jourdan... Etre obligé de vouer en quelque sorte à Satan celui qu'on avait mis et dirigé dans les voies du ciel, c'est épouvantable...* » Le 9 octobre, à minuit, cette lettre à Courtès, écrite de Marseille : « *Quoique je m'attendisse depuis longtemps, mon cher ami, à l'apostasie dont tu m'annonces la prochaine explosion, cette infamie est si monstrueuse que je puis à peine me persuader qu'elle soit possible. Voilà à quoi auront abouti tant de patience, et le support du sujet le plus imparfait qu'il soit possible de concevoir. La circonstance que cet homme choisit est un raffinement de perfidie. Dieu finira par donner un exemple, car je ne connais pas de plus grand outrage à la divinité, à la foi du serment et à la religion dont on se fait un jeu. Les docteurs de Fréjus décideront ce qu'ils voudront ; l'évêque fera ce qui lui plaira ; moi, si Dieu ne me donne pas d'autres lumières, je ne délierais pas le coupable... Des vœux faits au pied des autels et en la présence de Jésus-Christ qu'on prend pour témoin ; des vœux renouvelés avec des circonstances que personne de nous n'a pu oublier, après des considérants et des protestations qui n'ont jamais été faits par personne ; des vœux ratifiés une troisième fois dans la joie et le contentement le plus grands, dont on entretenait tout le monde, n'ont pas été des vœux prononcés par surprise et sans réflexion. Je le répète, en dispensera qui voudra ; quant à moi, à moins que le bon Dieu ne me donne d'autres lumières, je n'en ferai rien. Adieu, mon cher bien-aimé, tes sentiments sont pour mon cœur un vrai soulagement ;*

mais, dans une circonstance si pénible, il m'en coûte beaucoup de ne pouvoir pas m'entourer de tous mes vrais enfants pour nous entraider à supporter un malheur qui nous est commun, puisqu'il pèse sur la Société. » (EO 6, 129-130)

Le P. Jean-François Sébastien Deblieu

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler brièvement qui est *ce sujet le plus imparfait qu'il soit possible de concevoir*, Jean-François-Sébastien Deblieu. Ce rappel s'appuie sur les recherches de Cosentino (*Etudes Oblates, avril 1958, pp. 152-179*), que reprennent Bernard Dullier (*Les premiers Oblats, OMI-Documents n° 15, février 1999*) et le *Dictionnaire d'Histoire Oblate, tome I*. Deblieu est né à Brignoles (Var) le 20 janvier 1789. Il est ordonné prêtre à Aix le 3 avril 1813. (C'est le moment des prédications de carême à la Madeleine). Deblieu est d'abord vicaire à St-Jean du Faubourg à Aix. L'année suivante, il est nommé curé de Peynier, village situé à une vingtaine de kilomètres à l'est d'Aix. C'était un homme dur avec lui-même et avec les autres. Un de ses successeurs à Peynier le désigne comme « *un prêtre à l'âpre vertu, au zèle dur et immodéré, aux fluctuations perpétuelles* ». Il s'était donné comme maxime de vie : « *Ne connaître les difficultés que pour les vaincre et les obstacles que pour les surmonter.* » Encore vicaire à Aix, il avait répondu à M. de Mazenod « *qu'il pouvait compter sur moi* ». « *Il m'a toujours regardé comme le premier prêtre qu'il a daigné s'associer pour servir l'Eglise dans la Société naissante des Missionnaires dits de Provence, dans laquelle je pris dès lors la résolution de vivre et de mourir.* » Tels sont les termes mêmes de Deblieu, écrits de sa main dans le registre des prises d'habit, reconstitué quelques années plus tard. Il fait donc partie de la toute première communauté réunie le 25 janvier 1816 dans l'ancien Carmel.

« *Comme missionnaire populaire, Deblieu avait des talents remarquables : bonne santé, zèle, forte voix, grande facilité pour s'exprimer en public, etc. Sous cet aspect, il fut un des meilleurs collaborateurs du Fondateur dans l'œuvre des missions et de la prédication* », écrit Cosentino. Ainsi, à la mission de Marseille, il est presque mis sur le même rang que le Supérieur. Lui aussi se montrait défenseur des principes moraux d'Alphonse de Liguori. « *J'ai dit au curé de X..., écrivait-il en juin 1823, que je ne pouvais aller dans sa paroisse puisque nos principes sur la confession et sur la communion ne sont pas les mêmes. Je crois qu'il est janséniste : il perd la confiance de ses fidèles. Bien des personnes que nous faisons communier tous les dimanches n'ont pas fait leurs pâques après s'être confessées jusqu'à dix fois.* » (Cf. Rey p. 302)

Quand, en novembre 1818, il est question de s'engager par les vœux religieux, Deblieu est un des opposants. On se souvient de quelle manière la majorité fut acquise pour cette décision. Deblieu demanda un délai de réflexion, ce qui ne l'empêcha pas qu'on l'élise premier assistant et admoniteur du Supérieur général. Un an plus tard, le 1^{er} novembre 1819, il prononçait ses vœux, se joignant spontanément aux autres qui renouvelaient les leurs.

Cosentino le qualifie d'inconstant. Peut-être. Je dirais plutôt ceci : la très forte personnalité d'un prêtre exigeant pour lui-même et pour les autres, n'a jamais trouvé sa place dans la vie commune. Il a probablement fait des efforts considérables pour la vie de communauté et pour maintenir la vérité des liens avec Eugène. Comment deux caractères aussi marqués auraient-ils pu coexister dans la durée ? Deblieu devait se sentir plutôt marginalisé. Des cinq premiers Missionnaires de Provence, il est le seul à qui on n'a jamais confié la charge de supérieur dans aucune des trois communautés. Très vite de plus jeunes, Courtès, Moreau, Suzanne, eurent cette responsabilité. La demande de l'évêque de Fréjus lui permit de clarifier les choses. On lui attribue cette remarque que lui « *n'a pas quitté la Mission pour avoir un grand vicariat* ».

Cosentino (p.174) cite une lettre de Dupuy à Eugène, en date du 9 octobre : « *Le P. Courtès vous apprend dans sa lettre une nouvelle qui ne manquera pas de vous affliger. Permettez-moi de compatir à vos peines et de prier le Seigneur de vous donner cette force, cette constance, cette grandeur d'âme, cette conformité à la volonté de Dieu, dont vous avez tant de besoin dans les circonstances présentes. Plus le démon nous en fera, mieux nos affaires iront. Nous vivons, nous autres, dans le trouble, nous posons les fondements d'une Sainte Maison qui fera beaucoup de mal au diable, ceux qui viendront après nous goûteront la paix et la tranquillité dont nous n'aurons pas joui, nous autres. Il est midi, je viens de voir M. Deblieu qui réclame ses livres, il prend note de ceux qui manquent à la bibliothèque. Hier, il a demandé son linge sale pour le donner à blanchir, il agit comme un homme qui fait son paquet. Mon Dieu, quel homme ! et choisir la circonstance présente... »*

Bien des questions semblent posées par ce départ. Je serais porté à souligner en premier lieu la difficulté pour une forte personnalité de trouver sa place dans un ensemble communautaire encore peu institué. On n'a sans doute pas pris le temps de percevoir tout ce que pouvaient signifier des vœux pour des prêtres diocésains, qui s'étaient construits comme tels. Tempier, Moreau et Suzanne s'y mirent volontiers. Qu'en a-t-il été des autres ? La question canonique de la validité de ces vœux ne sera vraiment résolue, et encore, que par l'approbation romaine de 1826. Les mots utilisés : *apostasie, infamie, perfidie* paraissent beaucoup trop sévères...

De retour dans le diocèse de Fréjus, Deblieu fut nommé curé de Belgentier, puis du Luc, enfin de La Seyne sur Mer. Il y est décédé en 1855.

Le P. Emmanuel Maunier

Un travail analogue peut être fait pour Maunier, dont le cheminement personnel est tout autre. Les recherches de Cosentino ont été publiées dans *Etudes Oblates, juillet 1958, pp. 219-269*. On peut aussi se reporter au travail cité de Bernard Dullier et au *Dictionnaire d'Histoire oblate*. Emmanuel Fréjus Maunier était né à Fréjus le 18 juillet 1769. Il s'engagea d'abord dans le mariage et fut papa d'une petite fille. C'est après le décès de cet enfant et de sa mère, qu'il choisit le chemin du service de l'Eglise. Sa formation au presbytérat et son ordination en 1797 furent clandestines, tout comme pour le P. Mie, son aîné de quelques mois. Jeune prêtre, c'est toujours dans la clandestinité qu'il exerça un ministère à Marseille, en en courant tous les risques. Le retour de la tolérance religieuse lui permit d'être vicaire dans plusieurs paroisses de la ville, d'abord à Notre-Dame du Mont, puis à St-Laurent, enfin à la Trinité, où le rejoignit l'appel du P. de Mazonod.

Les documents qui nous restent rendent difficile une chronologie précise. Pourquoi Maunier ne fut-il pas signataire de la demande aux Vicaires généraux capitulaires du 25 janvier 1816 ? Son nom apparaît dans la réponse de ces derniers, quelques jours plus tard. Il rejoignit donc la Société très rapidement après le 25 janvier. Mie et lui, tous deux nés en 1769, étaient de beaucoup les aînés (13 ans de plus qu'Eugène, 19 de plus que Tempier, et les écarts étaient analogues pour les années de presbytérat). Maunier participa à un bon nombre de missions. Ses hésitations sont notées pour les vœux religieux en 1818, mais il se laissa convaincre. Il ne semble pas que le vœu de pauvreté lui ait fait difficulté en 1821.

Cosentino nous rappelle que « *du commencement de la Congrégation jusqu'en 1820 (départ pour le Laus), le juniorat, le noviciat et le scolasticat ont été dans la maison d'Aix. Le P. Maunier fut chargé directement de la formation des junioristes, mais il aida aussi le Fondateur dans la formation des novices et des scolastiques.* » Il partagea cette responsabilité avec Tempier lors du voyage

d'Eugène à Paris en 1817. Il semble avoir aussi beaucoup donné de son temps aux Congréganistes de la Congrégation de la Jeunesse.

Lorsqu'en 1820, le groupe des jeunes en formation quitta Aix pour le Laus, ils furent confiés à la responsabilité de Tempier. Maunier demeura à Aix. Il était un des missionnaires de missions paroissiales et continuait de rendre service à la Congrégation de la Jeunesse. On a dit dans quelles conditions, en 1821, les Missionnaires furent appelés à prendre la charge du Calvaire à Marseille. Maunier fut nommé supérieur de la petite communauté. C'est surtout par les lettres de Dupuy que l'on connaît comment il assumait cette charge. Dupuy raconte au P. de Mazenod les démarches et les visites faites par Maunier à Marseille pour ramasser les fonds nécessaires pour la reconstruction de la maison. Ce qui n'allait pas sans des périodes de grosse fatigue. On sait mal comment vivait la communauté. Si Tempier en fut nommé visiteur en 1823, c'est que le Supérieur général sentait la nécessité de mises au point. Les documents qui nous restent ne disent pas comment Maunier, supérieur en charge, ressentit cette décision.

Rey explique (p. 315) : « Il y eut un ébranlement qui se communiqua peu à peu à tous les membres dont la vocation n'était pas fortement trempée. Les premiers symptômes se manifestèrent vers le milieu du mois d'août : le Fondateur ne craignit pas de faire entendre cette parole : Celui qui veut partir, qu'il parte ; c'était par l'intermédiaire de celui-là même qu'il devait le plus regretter, le P. Maunier, mais à cette époque ce missionnaire était encore attaché à la Congrégation et le Fondateur se disposait à lui confier le supérieurat de la maison de N.D. du Laus. Les évêques, mis à la tête des nouveaux diocèses travaillaient tous à les reconstituer dans les meilleures conditions. Ils rappelaient ceux des prêtres originaires du pays qui pouvaient occuper des positions honorables... Les prélats se réclamaient de la promesse d'obéissance... »

Le P. Gaben cite une lettre de Maunier au P. Mie, alors supérieur au Laus où il vient de remplacer Moreau : « Marseille, le 21 octobre 1823. Mon Très Cher Père, J'ai appris que Mgr l'Evêque de Fréjus était forcé de réclamer les prêtres de son diocèse et que nos vœux émis dans la Mission ne pouvaient ôter aux évêques le droit de nous rappeler. Nous trouvant à l'époque du renouvellement, j'ai désiré savoir quelle était l'intention de Mgr de Fréjus à ce sujet, ne pouvant renouveler des vœux que je serais incertain de pouvoir observer. Il m'a écrit qu'il avait besoin de moi et qu'il me relevait de tous les vœux que j'avais pu faire en qualité de Missionnaire, en attendant d'écrire à Rome dans cette fin, pour ma plus grande satisfaction ou tranquillité ; il m'invite de me rendre incessamment auprès de lui, tous les théologiens décidant qu'un vœu ne peut être fait au préjudice d'un tiers. J'ai averti Mr. de Mazenod de tout ce que je viens de vous dire et je me rends dans mon diocèse natal avant la Toussaint, Dieu aidant. J'ai désiré vous en instruire moi-même et vous remercier de tout ce que vous avez fait pour moi pendant que j'avais l'avantage d'être avec vous. Je ne vous oublierai jamais et me recommande à vos saints sacrifices et prières. Je pars avec la conviction de l'accomplissement de la volonté du Bon Dieu, manifestée par l'organe de mon propre évêque à qui j'ai promis obéissance depuis mon ordination, tous les autres engagements que l'on a pu me conseiller de prendre ne pouvant annuler cette première promesse sacerdotale au pontife qui me la demanda. Je serai toujours dans le Sacré-Cœur de Jésus votre affectionné frère, Maunier, prêtre. »

Quelques semaines après le P. Deblieu, le P. Maunier entra donc dans la même voie que lui. Maunier aurait dit à un confrère : « Mon ami, nous ne différons que d'un point : vous regardez le Pape comme votre supérieur et moi je ne regarde pas si haut : mon évêque est mon Supérieur ». Cette nouvelle défection fut très sensible au cœur du Fondateur, qui avait toujours estimé le P. Maunier, si goûté dans les missions et si dévoué à la fondation de la maison de Marseille. Le signe distinctif de la piété du P. Maunier était sa dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus par l'invocation duquel il terminait toutes ses lettres. Mgr l'évêque de Fréjus en lui donnant

la dispense de ses vœux l'appelait à prendre la direction de son Grand Séminaire. Maunier exerça cette charge pendant une vingtaine d'années, jusqu'à son décès en 1844. Le nombre de séminaristes avoisinait la centaine. Il fut aussi nommé vicaire général l'année suivante.

Le 15 novembre 1823, Maunier écrivait au P. de Mazenod : « *Si nous avons eu une opinion différente au sujet de notre séparation, je suis persuadé que nos sentiments n'ont point changé, n'ayant d'ailleurs qu'un seul et même but, la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, en nous inspirant l'un à l'autre l'unique désir de nous sanctifier nous-mêmes. C'est ce que je crois devoir vous témoigner par la présente, disposé à vous être utile en tout ce qui pourra dépendre de moi. Tels sont aussi mes sentiments à l'égard de tous mes anciens confrères. C'est dans le Sacré-Cœur de Jésus que je serai toujours, Monsieur, votre très humble serviteur.* ».

Moreau et Jeancard s'éloignent, Guibert hésite

Que Moreau s'éloigne fut une autre grosse secousse. Il s'était montré fidèle entre les fidèles depuis son entrée chez les Missionnaires de Provence en avril 1818. En 1823, il avait 29 ans et venait d'être nommé supérieur au Laus, succédant à Tempier envoyé au Calvaire. « *La maison du Laus, écrit Simonin (Missions 1897, pp. 202-203), sous le coup de cette crise, faillit perdre le P. Moreau, mais pour d'autres raisons que celles invoquées par ceux qui quittèrent définitivement la Société. Toujours, il avait été un fidèle observateur des Règles de l'Institut ; cependant, la composition des sermons lui coûtait beaucoup, les travaux des missions lui semblaient trop distrayants, il se trouvait troublé par une vie si active. Devenu supérieur, il s'effraya des responsabilités, s'exagérant son incapacité pour cette charge. Dès lors, il se crut appelé à un genre de vie plus austère, s'étant mis en relation avec un père franciscain d'Avignon, il alla s'enfermer dans un cloître pour y vaquer à la vie contemplative. Une lettre des plus paternelles du Fondateur ramena le fugitif à la maison du Laus, après un mois seulement d'absence. Victime d'une pieuse illusion, il reconnut sa faute...* » On ignore quel fut le cloître qui l'accueillit : Trappe, Chartreuse, Franciscains ou Capucins ; tous ces lieux sont cités. Simonin nous a conservé ce mot du P. de Mazenod : « *Moreau n'est qu'un homme abusé, les autres sont des traîtres.* »

Le scolastique Jacques Jeancard, lui aussi originaire du diocèse de Fréjus, se laissa toucher par l'appel de son évêque. Il entra au séminaire de Fréjus à la fin d'octobre (où Maunier venait d'être nommé supérieur). Il regretta très vite son choix et demanda sa réintégration. Le P. de Mazenod jugea prudent de le faire attendre. L'évêque de Fréjus l'ordonna prêtre le 23 décembre suivant et le nomma vicaire à Pourrières, entre Aix et Saint-Maximin.

On ne s'étonne guère que Guibert, alors novice à Aix et dont les hésitations sont connues, rencontre à nouveau une période difficile. Son biographe, Paguelle de Follenay, nous a conservé un bon nombre de lettres de cette époque. Depuis février, le P. de Mazenod n'a passé que très peu de temps à Aix et ces absences sont pesantes pour le novice. Guibert lui écrivait en septembre : « *Il me semble que vous avez conclu ou au moins soupçonné que j'avais pris la résolution de quitter la communauté. Il faut que je me sois mal expliqué. Pardonnez, je vous prie, cette petite inadvertance. Je n'ai voulu que vous découvrir mes peines intérieures, et il fallait bien en même temps vous en dire les causes. Toute mon intention a été de recevoir de votre sagesse quelques conseils pour me bien conduire dans l'affaire importante de ma vocation. Mais, du reste, je n'ai pris aucun parti définitif, et je déclare que je n'en prendrai jamais sans votre avis. J'ai cherché à connaître la volonté de Dieu, prêt à faire tous les sacrifices qu'elle exigera de moi. Je puis peut-être vous alléguer ma conduite passée comme preuve de ma fidélité à suivre sa voix quand je l'entends. Déjà mes doutes commencent à se dissiper. Après votre arrivée à Aix, je vous exposerai de vive voix toutes les raisons pour et contre, et votre jugement sera en dernier ressort... Je vous assure que si j'avais pu prévoir que ma dernière lettre vous fit la moindre peine, j'aurais éternellement gardé mes inquiétudes dans*

mon cœur sans vous les découvrir... » (pp.83-84). Quelques jours plus tard, il ajoutait : « Le jour que je deviendrai votre fils en Jésus-Christ sera le plus beau de mes jours » (cf. Rey, p. 307).

A quoi le P. de Mazenod répondait le 30 septembre : « Je ne puis, mon bien cher ami, te dissimuler l'impression que font sur mon cœur tes lettres, quand tu y parles comme tu l'as fait dans celle à laquelle je réponds. C'est quelque chose de délicieux. C'est que tu ne peux pas te faire une idée de l'affection que le bon Dieu m'a donnée pour toi et du prix que j'attache à voir ton sort uni inséparablement au nôtre. Je me plais à te le dire, cher ami, tu es digne de cette famille que le Seigneur prévient de tant de bénédictions ; et, s'il fallait t'y associer aujourd'hui, aujourd'hui même, je te presserais contre mon cœur en te donnant le doux nom de fils dans toute son acception. Voilà tout ce que j'ai le temps de te dire aujourd'hui. Adieu, je t'embrasse et je t'aime. Eugène, p(rêtre) m(issionnaire). » (EO 6, 129)

Guibert répondit : « Je ne saurais vous dire le calme et la consolation qu'a apportés à mon cœur la lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir hier. Oui, je n'en doute plus, les peines dont j'ai été tourmenté n'étaient que des tentations du démon, jaloux de me voir dans le port du salut. Votre autorité seule suffisait pour me le persuader, et ce n'est que comme surabondance de droit que j'ai reçu la décision du supérieur des jésuites, à qui je rends mille actions de grâces pour l'intérêt qu'il a bien voulu prendre à mon affaire. Je n'attends plus votre retour pour prendre mon parti ; il est pris. Je ne voulais que connaître la volonté de Dieu : elle s'est expliquée assez clairement par votre voix. Votre lettre d'hier m'a certainement été envoyée du ciel. Une seule chose me peine maintenant ; c'est la pensée que j'ai contristé l'Esprit de Dieu et affligé votre bon cœur. J'ai la confiance que Dieu, dont la bonté est infinie, me pardonnera, ou plutôt qu'il m'a déjà pardonné. Il sait bien qu'au milieu de toutes mes perplexités, j'ai toujours été dans la disposition sérieuse de faire sa volonté, quelque rigoureuse qu'elle fût, que j'ai souvent produit des actes formels de cette soumission, et que, si je n'ai pas combattu l'ennemi avec force, c'est moins peut-être par lâcheté que parce que je le prenais pour un allié. Et vous, mon père, vous ne serez pas difficile à m'accorder ma grâce. Je crois l'avoir déjà obtenue. La bonté de votre cœur, que je connais si bien, me le dit assez. J'avoue cependant que je l'entendrais volontiers s'expliquer encore. Mais pardonnez cette indiscretion qui m'échappe. Il semble que je n'ose croire à mon bonheur. Je demande à Dieu la grâce que ma conduite désormais prouve combien je me repens de lui avoir déplu, que tout mon bonheur est de me rendre digne d'être à jamais votre fils en Jésus-Christ. » (pp.84-85)

Quelques semaines plus tard, une autre lettre laisse entendre que tout est remis en question. « Mon très honoré père et supérieur, Après beaucoup d'hésitations, de trouble et de larmes, je me détermine à vous écrire cette lettre. J'ai une si grande horreur de tout ce qui pourrait déplaire à votre cœur, que je n'ai jamais eu le courage de vous découvrir une arrière-pensée qui aurait pu l'affliger. Une seule fois je l'ai laissé entrevoir et je me suis hâté de la rétracter aussitôt, comme vous savez. En cela je ne crois pas avoir manqué à la sincérité, parce que j'espérais que la Providence de Dieu mettrait enfin mon devoir d'accord avec mon désir de ne rien faire qui ne vous fût agréable. Ah ! si vous pouviez savoir combien j'ai souffert dans cette lutte pénible ! quel ennui, quel abattement, quels efforts, quelle contrainte pour ne rien laisser paraître au dehors de l'agitation intérieure ! Mon caractère en a été entièrement changé ; mes études mêmes en ont souffert, un tel état ne permettant guère de s'y appliquer : cependant je voudrais pouvoir rester encore dans cette position. Que ne m'est-il permis de choisir une vie dont toutes les années soient semblables à celle qui vient de s'écouler, pourvu qu'à ce prix je puisse ne pas vous déplaire ! Oui, mon cher père, j'accepterais de bon cœur cette condition, si ma conscience pouvait s'accommoder de ce parti.

Depuis que je suis dans la maison, les premiers jours exceptés et quelques courts intervalles dans la suite, j'ai toujours pensé que ma situation ne me permettait de prendre aucun engagement de longue durée. Je ne vous dirai pas que mon père, fatigué, comme il dit lui-même, par les lettres qu'il reçoit de

toutes parts à mon sujet, lesquelles lui annoncent l'affaiblissement de ma santé, me menace d'employer de nouveau la force pour me faire sortir ; je saurais bien, s'il le fallait, lui résister une seconde fois, et il ne pourrait m'empêcher de mourir, si je le voulais. Ne croyez pas non plus que la tendresse pour mes parents agisse sur moi, j'ai maintenant d'autres parents et une autre famille. Mais les véritables motifs de ma répugnance à prendre de longs engagements sont l'affaiblissement réel de ma santé, l'impossibilité d'élever mon frère pour l'état ecclésiastique, si je reste, le mauvais état des affaires de ma famille, enfin un défaut de volonté et d'inclination qui me fait craindre le repentir. Je suis donc bien résolu de ne pas aller plus avant, jusqu'à ce que les circonstances soient changées.

C'est à vous de juger si je dois remplir mon engagement d'un an, ou si le danger d'affaiblir toujours plus ma santé, les soins que je dois à mon frère, la charge que je donne à la communauté avec l'assurance que je ne renouvellerai plus mon vœu après son expiration, sont des raisons suffisantes de m'en dispenser. Je ne quitte pas, comme vous le voyez, sans espérance de retour, à moins que vous ne refusiez de me recevoir une seconde fois.

Une fois sorti, je promets le plus grand secret sur les affaires de la maison. Le plus sûr garant que je puisse donner de ma promesse, c'est la persuasion que je ne pourrais révéler la moindre chose, qui du reste ne pourrait être mauvaise, sans un grand péché mortel. Je vous prie de ne pas m'ôter la croix que vous m'avez donnée. Ce signe sacré serait très propre à retenir le bon dessein que j'ai de retourner. Je me tiendrais aussi fort heureux, si vous vouliez me permettre de vous visiter lorsque vous viendrez à Aix, et de conserver quelques rapports avec la famille. Quoi qu'il advienne, vous ne pourrez m'empêcher de vous aimer toujours et la famille. J. Guibert, acol(yte). miss(ionnaire).

Il doit y avoir du désordre et des choses déplacées dans ma lettre. Je ne suis pas tranquille en vous écrivant. » (pp. 85-86)

Le 4 novembre, Courtès reçut les vœux de Guibert. Assez curieusement la formule ne précise aucune durée pour cet engagement. Alors que le même jour, Guigues, Arnoux et Bernard firent leur oblation perpétuelle. Il est vrai qu'aucun de ces trois n'était diocésain d'Aix, à la différence de Guibert.

Survint en effet une déclaration de l'archevêque d'Aix, déclarant nuls les vœux émis par les premiers Missionnaires de Provence. « Ce pouvait être le coup de la mort, écrit Paguette. L'abbé de Mazenod le comprit. Il vint à Aix. Alors se passa une de ces scènes comme on en voit dans la vie des saints fondateurs d'Ordres. C'est le P. Martin, profès du 9 février précédent, seul survivant de cette mémorable époque, qui la raconte. Le P. de Mazenod recourut à son arme ordinaire, c'est-à-dire à la prière et à la résignation la plus complète à la volonté de Dieu. Il prescrivit un jeûne au pain et à l'eau à toute la communauté, dans le but de se rendre le Ciel favorable. Pour lui, il ne borna pas là ses pratiques expiatoires. A la fin de la journée, il nous réunit dans la salle des exercices et, après une touchante allocution dans laquelle il nous dépeignit les dangers qui menaçaient la congrégation, il s'offrit lui-même comme une victime pour apaiser la tourmente. Puis, ayant fait éteindre les lampes, il s'infligea une flagellation sanglante, au milieu des pleurs et des sanglots de tous ses enfants. Cette scène ne fut pas la dernière de cette mémorable journée. Notre vénéré père y ajouta une nouvelle satisfaction en se prosternant sur le seuil de la porte du réfectoire et en nous forçant ainsi de le fouler aux pieds. Dieu sait combien il nous en coûta de nous résigner à un tel sacrifice. Mais il fallut obéir.

Le lendemain de cette réparation, le samedi 8 novembre, le fondateur se présenta à l'archevêché. O changement de la droite du Très-Haut ! L'archevêque ouvrit ses bras au P. de Mazenod, le suppliant de tout oublier ! Ceux qui étaient restés fidèles se sentirent tout renouvelés, et Guibert lui écrivit : Nous vous consolons de la perte de nos frères en ne mettant aucune borne à notre zèle et à notre

dévouement et, avec la grâce de Dieu, nous prouverons au démon que la force et le courage peuvent suppléer au nombre. »

« Cette scène extraordinaire produisit en effet sur le frère Guibert une impression profonde et durable. Toutes ses hésitations tombèrent et pour toujours. » (pp. 88-89) Ainsi conclut Paguelle, sans doute un peu rapidement.

Quelle validité pour les vœux des Missionnaires de Provence ?

Sur cette question de la validité des vœux, Rey nous a conservé (p. 316) la lettre de Deblieu au P. de Mazenod en date du 14 octobre : « Il est bon que je vous fasse connaître les raisons qui m'ont été données pour prononcer la nullité des vœux qui se font chez vous. (Noter ce : chez vous.) Voici ce qui m'a été écrit par M. le Grand Vicaire Général (de Fréjus). Le Conseil a décidé unanimement que vos prétendus vœux étaient nuls : 1° par le défaut de pouvoir de votre Supérieur, qui sans être autorisé par le St-Siège, ne pouvait imposer aucune obligation à ceux qui coopèrent à sa bonne œuvre ; 2° parce que le vœu de stabilité dans l'association de la mission rend illusoire l'obéissance que vous avez promise à votre évêque lors de votre ordination sacerdotale et le vœu ne peut jamais être fait au préjudice d'un tiers. Le Conseil a également décidé que quand même votre vœu serait valide, votre Supérieur ne pouvait réserver au pape le droit de vous en relever au préjudice des droits de Mgr l'Evêque. On sait qu'il n'y a de réservés au Chef de l'Eglise que le vœu de chasteté perpétuelle, le vœu d'entrer en religion et le vœu des trois pèlerinages. Il serait inutile de vous observer que dans cet état de choses, vous devez très fort vous garder de renouveler votre vœu à la Toussaint prochaine, si à cette époque vous êtes encore avec vos confrères. »

Des difficultés analogues avaient été soulevées par l'archevêque d'Aix. Deux lettres à Courtès nous font connaître la réaction du P. de Mazenod. La première est du 10 octobre. « C'est une grande crise dont les suites peuvent être terribles... ; mais Monseigneur l'Archevêque n'ignorait pas que nous faisons des vœux. Or n'était-il pas censé les approuver, en continuant de nous employer comme il l'a fait ? Je serais curieux de savoir si nos casuistes fréjusiens décident que les vœux que saint Ignace fit à Montmartre avec ses compagnons étaient nuls ! Combien de corps religieux ont commencé par s'engager ainsi avant l'approbation formelle de l'Eglise ! Toute l'administration archiépiscopale savait nos engagements et ne s'en plaignait pas. J'en avais parlé à M. Duclaux qui ne vit rien en cela que de très édifiant. Tout cela ne prouve pas la précipitation. La société de M. Coudrin, répandue dans plusieurs diocèses de France, et dont le chef-lieu est à Picpus, à Paris, fait des vœux comme nous ; jamais les évêques ne s'en sont plaints ; apparemment le démon nous en veut plus qu'à d'autres. Ne t'inquiète pas trop, je crains que cela ne te fasse mal ; c'est un nouveau souci pour moi, car, à présent plus que jamais, je demande à Dieu qu'il vous garde comme la prunelle de l'œil. » (EO 6, 131)

Et une quinzaine de jours plus tard, au même : « J'ai trouvé tant de facilité dans mon cœur pour pardonner au Prélat les calomnies dont je veux croire qu'il n'est que l'écho, qu'on dirait qu'il s'agit d'un personnage imaginaire. Oh ! grâce à Dieu, il l'est, imaginaire, ce personnage que Mgr l'Archevêque se représente être moi ! Mais cette épreuve me manquait : un hypocrite, un misérable, un sépulcre blanchi, etc. Mon Dieu ! quelles grâces ne vous devrai-je pas si vous aviez permis qu'on ajoutât que je suis possédé du démon, ce trait de ressemblance avec mon Maître me donnerait encore plus d'espoir de la récompense !... Je ne suis pas abattu. Si je n'avais qu'à défendre ma personne, il me serait aisé de le faire avec tout l'avantage que me donne ma position, mais je souffrirais bien davantage pour ne pas donner occasion à la moindre persécution nouvelle contre la Société. Elle est battue fortement par la tempête, mais ne perdons pas courage... Il n'est pas difficile d'apercevoir dans tout ceci une espèce d'aversion pour les conseils évangéliques, ce qui me fait espérer que Celui qui, le premier, les mit en honneur prendra en main la défense de son œuvre. » (EO 6, 131-132)

En date du samedi soir 25 octobre, on a un bref mot de Tempier : « Le P. Courtès a parlé comme un ange à M. Guigou qui a du reste fort bien pris la chose. Adieu, mon cher Père, je vous embrasse. J'ai rêvé tout le long de la route, sans pouvoir m'ôter de la tête la conduite des deux apostats. » (EO Tempier, II, 45)

Nouvelle lettre du P. de Mazenod à Courtès le 29 octobre : « Ne perdons pas courage, nous ne pouvons être détruits que nous n'y consentions, et nous ne le voudrions jamais. Je gémiss d'être loin de toi. Je te plains d'être seul dans des moments où nous aurions besoin de nous communiquer mutuellement nos sentiments et notre énergie. Il est trop juste que nous soyons affligés et profondément affligés, mais ne nous laissons pas abattre... Quand même nous serions dispersés, nous n'en serions pas moins unis. Un évêque n'a pas le droit de nous empêcher de faire des vœux, surtout quand ceux qui les font ne prétendent pas se révolter contre les ordres qu'il pourra leur donner, en attendant que le Saint-Siège prononce. Il ne peut pas en dispenser ceux qui n'ont pas recours à lui pour cela, encore moins peut-il les déclarer nuls. Je regarde tout ce dont on nous menace comme un abus de pouvoir. Quelle occasion avons-nous donnée aux plaintes de Monseigneur l'Archevêque ? Il n'est point de prêtres dans le diocèse qui aient vécu dans une plus grande soumission et une dépendance plus absolue. Peut-on nous accuser d'un seul acte d'insubordination ou de révolte ? Quoi ! parce que, pour vivre plus saintement et nous rendre plus dignes de notre ministère, nous voulons suivre et pratiquer les conseils évangéliques, nous serions criminels ! Nous aurions porté atteinte aux prérogatives de l'épiscopat ! Nous mériterions l'anathème et la proscription ! C'est donner trop d'étendue au Promitto. Que m'importe donc qu'on regarde mes vœux comme nuls ? Ils ne le sont pas pour cela ; or, s'ils ne le sont pas, qui m'empêchera de les renouveler mille fois par jour ? Oui, jusqu'à ce que le Saint-Siège décide le contraire, je croirai avoir le droit de me priver volontairement de la faculté de recourir à l'autorité de l'évêque pour me dispenser des vœux que j'ai voulu contracter à perpétuité ; je croirai que l'évêque ne peut pas annuler mes engagements ; que, s'il prétend m'en dispenser, et que je sois convaincu que c'est sans raisons légitimes, je regarderai sa dispense comme non avenue. Je garderai fidèlement mes vœux, en tâchant de conformer ma conduite extérieure à ce que l'évêque prescrit, pour ne pas troubler l'ordre. » (EO 6, 132-133)

Par très grande chance, nous a été conservée aussi une lettre du P. de Mazenod au P. Mie, en date du 31 octobre. C'est le seul témoignage de l'intervention de ce dernier dans ces débats « Je vous remercie, très cher p. Mie, de l'attention que vous avez eue de m'écrire dans l'affliction où vous devez supposer que je me trouve. Tant que les coups ont été portés par le dehors, je n'y faisais seulement pas attention ; mais aujourd'hui que Satan a obtenu de nous cribler, et que, secouant son van avec violence, il a fait passer avec la paille une portion de grain qui devait, ce semble, rester dans les greniers du Père de famille, j'en suis affecté au point de pouvoir dire comme Notre Seigneur : Mon âme est triste jusqu'à la mort. Je ne me fais pas à l'idée que l'on puisse se jouer de ce qu'il y a de plus saint, sous des prétextes frivoles et peut-être pour des raisons moins qu'édifiantes. Et tandis que je vois des Turcs mourir plutôt que de manquer à leur parole, quand en la donnant ils ont invoqué le nom de Dieu, des prêtres fausseront des promesses d'un tout autre genre, faites sciemment et volontairement à Jésus-Christ, le prenant à témoin et sous ses propres yeux ! C'est affreux... mais j'attends ces infidèles à l'heure de la mort. (Jeancard) n'a pas attendu ce moment pour être rongé de remords, il m'a écrit deux lettres qui font pitié et m'inspirent la plus grande compassion. Il commence par ces mots : Je ne puis plus tenir aux sentiments dont mon cœur est oppressé ; c'est une tristesse, une désolation intérieure à laquelle, je dois vous l'avouer, je ne m'attendais pas dans les courts moments où ma faute n'était encore qu'en projet. En attendant, le scandale est à son comble et la persécution bien prononcée. Je ne sais quelle infernale manœuvre a fait mouvoir X... sur lequel, comme l'Archange, je ne ferai autre chose que d'invoquer le jugement de Dieu. Mais il est parvenu à irriter Mgr l'Archevêque contre moi, d'une manière incroyable, au point que le prélat a dépassé toutes les bornes, m'appelant un hypocrite, un sépulcre blanchi, un misérable, un monstre. Je vous assure

que rien de tout ce qui m'est personnel ne m'inquiète. Je sais trop bien que je ne suis ni un monstre, ni un hypocrite, ni même un sépulcre blanchi, quoique j'offense le bon Dieu journellement ; mais j'ai trop de confiance dans la miséricorde de mon Sauveur, pour croire que sa grâce puissante ne produit d'autre effet que de blanchir un sépulcre ; je crois fermement, au contraire, qu'elle efface entièrement mes péchés, que je tâche, d'ailleurs, de rendre et les moins nombreux et les moins graves qu'il m'est possible. Si j'étais tenté de me plaindre d'un traitement si injuste, je serais retenu par la considération que c'est une grande faveur d'éprouver ce que les saints ont éprouvé. Dieu veuille que j'en retire le même profit qu'ils en ont retiré. » (EO 6, 133-135)

Le P. Mie se trouvait alors à Gap, avec Touche et Suzanne, pour une mission. Rey (I, p. 320) nous a conservé une des rares lettres de Touche ; lui aussi apporte son soutien : « *Nous sommes bien humiliés, Dieu sera bien glorifié et notre société bien sainte et bien nombreuse : vos véritables enfants redoublent de zèle, comptez sur eux. »*

C'est que la restauration du diocèse de Marseille était ressentie à Aix comme une amputation. Jeancard (*Mélanges p. 181*) attribue à l'archevêque d'Aix ce mot : « *C'est l'abbé de Mazonod qui a fait cela, c'est lui plus qu'aucun autre. »* Marseille ne cachait pas sa joie d'être séparé d'Aix, dont il n'avait jamais dépendu, (le métropolitain était, depuis le haut moyen âge, l'archevêque d'Arles), et auquel seul le Concordat de 1801 l'avait rattaché. « *La nouvelle administration du diocèse de Marseille, écrit Rambert (p. 378), s'inaugurait par des mesures qui pouvaient être interprétées, par des esprits prévenus, comme un blâme indirect de celle qui avait précédé. »*

Est-il permis de donner sur cette crise un point de vue personnel ? A mon sens, c'est fondamentalement une question de discernement de vocations. On ne voit pas comment, un jour ou l'autre, ne se seraient pas fait jour des ambiguïtés présentes dès le temps de la fondation. Eugène avait écrit à Tempier : *On n'aura pas de vœux*, et les vœux furent introduits. Ces vœux, notamment la persévérance dans la Société, ne pouvaient qu'être ressentis comme une prise de distance d'avec le clergé séculier. Si Eugène, Tempier et les plus jeunes comme Moreau, Courtès, Suzanne, avaient accepté la vie religieuse en toute sérénité, tout laisse penser que les hésitations de Deblieu et aussi de Maunier révèlent que leur engagement a été précipité. Dans quelles conditions spirituelles ont-ils dit oui ? Cette question de discernement se compliquait, on l'a dit aussi, de problèmes d'équilibres de relations dans la petite Société. Les expressions sont souvent maladroitement. Mais les jeunes se sont-ils engagés dans les vœux par attachement à Eugène, *pour ne pas lui faire de peine*, comme c'est dit plusieurs fois ? Chez eux, les motivations ont pu évoluer. Il est compréhensible que des aînés, qui au début avaient joué ce jeu, aient finalement choisi de ne pas poursuivre.

Les questions canoniques sont ici secondaires. Si Deblieu et Maunier avaient voulu rester dans la Société, aucun doute qu'un arrangement canonique aurait pu être trouvé avec leur évêque. Le vrai problème, c'est qu'ils ne voulaient plus continuer sur ce chemin. Cosentino, dans un article intitulé : *Existence juridique de notre Congrégation avant 1826 (Etudes Oblates 1953, 3-24)*, conclut : « *Avant 1826, les vœux de nos premiers Pères furent de simples vœux privés et non des vœux publics. »* Ce qui ne signifie pas qu'ils aient été invalides.

Eugène interrogea officiellement son oncle sur ce point. Nous trouvons dans Rambert (I, pp. 382-383) son texte, qui doit retenir toute notre attention, car le projet des Missionnaires de Provence y est très nettement exprimé.

« 1° Un prêtre, touché du désir de la perfection, peut-il faire les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance ?

2° Plusieurs prêtres, animés du même esprit peuvent-ils faire les mêmes vœux ? Et pour les mieux observer, peuvent-ils se réunir, du consentement de l'évêque, pour vivre saintement en communauté ?

3° Epris de plus en plus du bonheur d'une vie régulière, à laquelle ils ajoutent l'exercice des œuvres les plus pénibles et les plus méritoires du saint ministère, telles que les missions et les retraites, en faveur surtout des âmes les plus abandonnées dans les campagnes, et pour la classe du peuple la plus ignorante, les congrégations de jeunes gens, les secours spirituels aux prisonniers, etc. etc., peuvent-ils, pour se lier plus étroitement et assurer davantage la perpétuité du bien immense qu'ils ont fait dans plusieurs provinces, et resserrer les liens qui les unissent à Dieu et à leur Société, ajouter un vœu de persévérance dans cette pieuse union, et réserver au supérieur qu'ils ont choisi et au souverain Pontife la dispense de ces vœux, en ce sens que sans prétendre enlever à l'évêque (avant que le Saint-Siège ait approuvé formellement les règles qu'ils observent fidèlement, en attendant d'obtenir cette approbation qu'ils sollicitent) le droit qu'il a sur la dispense des vœux, eux renoncent à la faculté de se pourvoir de ce moyen trop facile de dispense, et entendent s'engager à n'avoir recours, de leur côté, qu'au Saint-Siège pour cela ?

4° Ces vœux ainsi faits et renouvelés plusieurs fois, dont on trouve tant d'exemples dans l'histoire ecclésiastique, et notamment dans la vie du bienheureux Alphonse de Liguori, ces vœux peuvent-ils être déclarés nuls par la simple décision d'un évêque peu porté pour les conseils évangéliques ?

5° Cet évêque peut-il même en dispenser, au risque de détruire une si précieuse Société, précisément au moment où ses membres s'occupent de présenter au Saint-Siège apostolique ces Règles déjà approuvées par des évêques remplis de l'esprit de Dieu, et auxquelles ils avaient voulu donner la sanction de l'expérience, avant de les soumettre au chef de l'Eglise pour qu'il les approuve, ce qui de fait est l'objet de mon plus ardent désir ? »

Réponse de Fortuné : « L'évêque de Marseille, témoin du grand bien que font ces pieux ouvriers dans son diocèse et dans d'autres encore, où ils ont opéré des fruits immenses de salut, loue leur générosité, approuve leur conduite, et sollicite lui-même la solution des articles susdits auprès du Saint-Siège, pour que cette décision favorable raffermisse dans leur vocation des hommes si utiles à son diocèse et à l'Eglise de Dieu. » Il faut noter l'extrême prudence de Fortuné, dont la réponse n'a rien de canonique, elle est uniquement laudative.

L'archevêque d'Aix joua l'apaisement, en lien sans doute avec celui de Fréjus. Eugène écrivit une longue lettre à ce dernier (EO 13, 72-74) : « Marseille, le 12 novembre 1823, Monseigneur, Pleinement rassuré par les bontés que vous m'avez toujours témoignées, et par la protection que vous daignâtes accorder à notre Société, lorsque je vous demandai pour elle et pour moi votre bénédiction à Paris, j'ai gardé le silence quand votre Conseil, par une décision sévère, détacha trois membres d'un corps qui s'était tout entier constamment employé au service de votre diocèse. Le respect que je professe pour votre personne sacrée, joint à la crainte de vous déplaire, m'empêcha de vous donner des explications qui vraisemblablement auraient détourné le Conseil, si elles avaient pu parvenir à temps, de prononcer crûment la nullité de certains engagements pris volontairement, de l'aveu de la puissance légitime alors existante, pour le plus grand bien des individus, et à l'avantage des diocèses respectifs qu'ils étaient chargés d'évangéliser. Ces explications vous auraient prouvé, Monseigneur, que des prêtres qui font profession du dévouement le plus absolu pour leurs premiers pasteurs, et qui n'agissent en tout qu'en leur nom et sous leurs ordres, n'avaient garde de vouloir se soustraire à leur juridiction. Je n'aurais eu pour cela qu'à vous faire connaître un des articles fondamentaux de nos Règles, conçu en ces termes : « Les membres de cette Congrégation s'emploieront, sous l'autorité des ordinaires, dont ils dépendront toujours, à procurer des secours spirituels aux pauvres gens épars dans les campagnes, et aux habitants des petits pays ruraux, plus dépourvus de ces secours spirituels. »

Je ne veux pas dire, Monseigneur, que vous ne pussiez pas, en usant d'un droit rigoureux, dispenser ceux de vos diocésains à qui la régularité de notre genre de vie était à charge. Nous n'avons jamais prétendu porter atteinte aux droits des évêques à cet égard ; tout ce que nous avons voulu faire, c'était de nous abstenir volontairement de la faculté d'y avoir recours de nous-mêmes.

La promesse de persévérer dans la Société, qui a paru donner de l'ombrage à votre conseil, est une mesure de conservation qui n'est pas non plus, dans le sens que nous la faisons, opposée aux droits de nos évêques sur leurs sujets. Nous sommes prêts à aller partout où ils nous appellent ; nous ne recevons notre mission que d'eux, et nous nous garderions bien de faire la moindre démarche qui ne fût pas parfaitement conforme à leur intention. C'est ainsi que nous l'avons pratiqué jusqu'à présent, et jamais il n'a pu venir à la pensée d'aucun de nous de s'écarter de cette règle de conduite. Comment donc a-t-on pu déclarer nuls des engagements pris au su de l'autorité compétente qui gouvernait alors les diocèses réunis ? Engagements contractés librement, volontairement, renouvelés et confirmés plusieurs fois ; engagements qui ne sont, sous aucun rapport, contraires aux droits des évêques, que nous nous plaignons à reconnaître ? Qu'on nous en dispensât, c'était dans l'ordre si vous jugiez suffisantes les raisons d'en venir à cette extrémité ; mais les annuler ! Si on avait été mieux informé, on ne l'aurait certainement pas fait.

Cependant, par l'imprudence de ceux qui ont provoqué cette décision, et qui la colportent de maison en maison, tout le monde s'en occupe, chacun donne son avis sans connaître le fond de la question. On nous blâme faute de nous entendre, parce que nous nous gardons bien de parler. On nous calomnie, on jette sur nous une défaveur qui tend à déconsidérer nos personnes et notre ministère. Et c'est après huit ans de paisible profession que cet orage gronde sur nous ! Et le coup fatal part de l'autorité sur laquelle nous nous appuyions uniquement, sous les auspices de laquelle nous nous étions formés, nous avions grandi et nous nous conservions ! Les évêques ne sont-ils pas, en effet, nos protecteurs-nés, nos pères, et l'objet de notre vénération et de notre amour ?

Oui Monseigneur, leur volonté est notre règle, leur autorité l'âme de notre corps, l'élément de toutes nos actions : nous n'existons que par eux et pour eux, pour travailler sans relâche, sous leurs ordres, au salut des peuples qui leur sont confiés, et pour soulager leur sollicitude par tous les efforts de notre zèle.

Huit années se sont écoulées sans que nous ayons reçu le moindre reproche dans l'exercice de nos saintes fonctions. Notre manière de vivre, notre conduite, je puis le dire avec vérité, a été un sujet d'édification pour tous ceux qui ont été à même de la suivre et de l'apprécier.

Nos Supérieurs ecclésiastiques, sous les yeux desquels nous travaillons, nous ont constamment encouragés et ont toujours approuvé toutes nos démarches. Nous étions en voie d'étendre les bienfaits de notre ministère en propageant notre œuvre par la formation de divers établissements dans les diocèses que nous avons évangélisés. Messieurs les Evêques de Gap, de Digne, de Marseille, de Nîmes, en nous donnant les témoignages les plus flatteurs de leur protection, réclamaient nos services, que nous étions prêts à leur rendre, tout comme nous l'aurions fait pour vous à votre premier signe ; et voilà que votre bras frappe sur nous un coup fatal qui déconcerte tous nos projets, et qui par ses conséquences ébranle nos institutions, déconsidère nos personnes, et nous livre, pour ainsi dire, à la merci de nos ennemis, qui ne sont autres que ceux dont nous avons contrarié les goûts, froissé les passions, en remplissant avec exactitude les devoirs sacrés du ministère qui nous était confié.

Avouez, Monseigneur, que c'est là pour nous le sujet d'un juste chagrin. Encore, si je dois croire les bruits qui courent, ce n'est qu'un commencement de douleur, et vous nous préparez un coup plus sensible encore.

Car enfin, puisque ceux qui ont provoqué la décision de votre Conseil veulent nous quitter, qu'ils partent ; mais serait-il possible que vous, Monseigneur, dont la bonté et la douceur sont si connues,

voulassiez violenter la volonté du très petit nombre de nos frères qui, épris de la sainteté de la vie que l'on mène dans nos maisons, appelés par l'attrait d'une vocation particulière à la pratique de certaines vertus plus éminentes, dans une grande régularité de conduite, voulant profiter des avantages inappréciables de la vie de communauté, sans pourtant renoncer à l'exercice du ministère, regardant comme leur suprême bonheur de vivre parmi nous, que vous voulassiez, Monseigneur, les arracher de l'asile que la Providence leur a ménagé, dans lequel deux d'entre eux, sur trois qu'ils sont, ont été élevés dès leur enfance et à nos frais ? Je ne me le persuaderai jamais...

En finissant, je me demande si c'est à vous, Monseigneur, que j'ai été obligé d'écrire une espèce d'apologie ? Je m'étais flatté, et je m'en serais enorgueilli, d'avoir pu mériter vos bontés par mon respect et mon attachement à votre personne sacrée ; j'aurais cru être dispensé d'en donner de nouvelles preuves ; il n'a fallu rien moins que tout le bruit que l'on a fait autour de moi pour réveiller mon attention, et m'obliger de réclamer en ma faveur et en faveur d'une Société qui vous appartient, des sentiments dont je vous aurais cru ne devoir jamais douter. »

Fin 1823, une Congrégation fragilisée

En cette fin d'année 1823, la petite Société des Missionnaires de Provence paraît bien fragilisée. On ose à peine rappeler la répartition des charges à la fin du Chapitre de 1821, soit deux ans auparavant : Tempier, premier assistant et admoniteur du Supérieur général ; Deblieu, deuxième assistant et secrétaire général ; Maunier, troisième assistant ; Mie, quatrième assistant ; Moreau, procureur général. Il semble aussi qu'à l'automne le Laus soit la seule des trois maisons où il y ait un supérieur officiellement nommé. Mie y a été envoyé en urgence pour succéder à Moreau. Mie et Touche en sont les deux seuls membres. A Aix, selon Y. Beaudoin, ce n'est que le 1^{er} novembre 1824 que Courtès sera nommé supérieur et maître des novices. En attendant, il fait fonction. (Cf. EO II, Guibert, p.28, n. 46). L'imprécision est la même au Calvaire. Le Chapitre général, dont la réunion était envisagée dès le retour de Paris du P. de Mazenod, ne se tiendra qu'en octobre 1824.

Il n'est pas précisé non plus comment Eugène de Mazenod et Tempier, vicaires généraux de Mgr Fortuné, organisent leur travail, ni même quelle est leur lieu de résidence. Notre prochaine publication s'attardera à leur nouvelle responsabilité, sur laquelle il a fallu jusqu'ici faire l'impasse.

Quant aux attitudes de l'archevêque d'Aix et de l'évêque de Fréjus, il faudra attendre 1826 et l'approbation romaine pour que la situation soit réglée au fond. Pour le moment, au moins on a retrouvé le calme. Citons Leflon (II, p. 267 et 268). « Contrairement à ce qu'affirme Rey aussi continuellement édifiant qu'enclin à solliciter les textes, la belle et éloquente lettre adressée par le Fondateur à M. de Richery n'eut pas le plus complet succès. Le prélat se déclare sans doute « bien éloigné de la pensée de porter la moindre atteinte à l'estime et à la considération si justement dues à la Mission de Provence et à ses dignes membres », mais il se dérobe à toute discussion canonique des arguments invoqués par le P. de Mazenod et, tout en fournissant des garanties pour l'avenir, maintient le rappel de Deblieu et Maunier. « Je ne vous priverai pas de ceux de mes sujets que vous avez encore et qui désirent persévérer. »

« Avec Mgr de Bausset, l'arrangement parut d'autant plus heureux que l'archevêque s'était montré plus excessif. » Un premier entretien, en novembre se termina à la satisfaction des deux interlocuteurs. En décembre, une seconde visite accuse davantage encore l'évolution de l'archevêque. « Il a supplié le P. Supérieur de tout oublier, mande Courtès à Suzanne. Il l'a comblé d'honnêtetés. Bien plus, M. de Bausset, qui menaçait, quelques semaines plus tôt, de renvoyer tous les Missionnaires de Provence se déjuge sans vergogne. » Ne voilà-t-il pas qu'il offre aux

Missionnaires l'Aumônerie de l'hôpital d'Aix. Rey précise (p. 319) : « *Le Fondateur répugnait à accepter cette œuvre, dont le service devait immobiliser un de ses missionnaires. Il donna cependant son assentiment.* »

Emblématique de cette fin d'année 1823, le cheminement cahoteux de Guibert. S'il prononce ses vœux le 4 novembre, on l'a dit plus haut, c'est sans que la formule, (publiée dans EO II, Guibert p. 34), indique aucune durée d'engagement. Dans une lettre au P. de Mazenod datée du 30 octobre, il exprime ses regrets : « *Je croyais que le jour de la Toussaint serait celui de mon sacrifice, je le voyais arriver avec joie, et déjà je m'applaudissais de l'heureux partage qui devait m'échoir ce jour-là, puisque ce n'était rien moins que le Seigneur lui-même. Mais l'heure n'en était pas sonnée, et c'est un sacrifice d'un autre genre que la nécessité m'impose aujourd'hui. L'amertume n'en est tempérée par aucune douceur, c'est bien à ce moment que ma volonté est froissée et anéantie, et je doute fort qu'il soit possible de pratiquer un acte d'obéissance plus difficile que celui qui m'est imposé. Oh ! que mes frères sont heureux ! que j'envie leur bonheur ! qu'il est heureux le frère Bernard d'avoir un autre sort que le mien ! Pourquoi suis-je donc né sur cette terre malheureuse ? Mais que dis-je ! ces plaintes déplaisent peut-être à Dieu. Je me soumetts à l'ordre bien dur de sa Providence, et je baise sa main bien rigoureuse. Il a ses desseins, et c'est sans doute afin que je me prépare avec plus de soin à cette grande action qu'il en a reculé le terme. Non, je n'étais pas encore assez digne de la famille et de lui être uni par des liens indissolubles.*

Le Père Courtès m'a donc fait part des raisons qui m'obligent à renvoyer plus tard mon oblation absolue ; elles ne sont que trop légitimes. Je comprends combien l'état des choses exige de prudence et de ménagement. Aussi je suis prêt à tout, et que je ne vous appartienne jamais plutôt que d'être pour vous et pour la famille un sujet de persécution ! La proposition que vous faites d'un engagement pour un an est pour moi une bien triste consolation que j'accepte de bien bon cœur ; si mon sacrifice n'est pas entier, Dieu voit bien que ce n'est pas la volonté qui me manque, et lorsque je lui donne tout ce que j'ai, tout ce que je puis donner, il doit être content de moi. Et ceci, comme me l'a fait entendre le Père Courtès, exigera un grand secret. Eh bien ! oui, nous nous cachons, nous nous déguisons, et, puisque nous sommes en Egypte, je ne dirai pas que vous êtes mon père, vous ne direz pas que je suis votre fils, de crainte que ce peuple jaloux ne prenne de là occasion de vous maltraiter, pour vous arracher une pauvre petite créature comme moi ; mais en effet, et dans l'intérieur de la famille, vous serez mon père et je serai votre fils dévoué...

J'avais eu la pensée de vous écrire à l'occasion de la désertion de nos faux frères. Je sentais que votre cœur devait avoir besoin de consolation. Ce qui m'empêcha de le faire fut l'espérance de vous voir bientôt, car nous nous étions flattés du bonheur de vous consoler de leur perte en ne mettant aucune borne à notre zèle et à notre dévouement. Avec la grâce de Dieu nous prouverons au démon que la force et le courage peuvent suppléer au nombre. Votre très dévoué fils en Jésus-Christ J. Guibert, acol(yte)nov(ice) miss(ionnaire). » (EO II, Guibert, 213-214)

Six semaines plus tard, l'apaisement des relations permit à Guibert d'être ordonné sous-diacre. L'ordination eut lieu à Aix le 20 décembre dans la chapelle privée de l'archevêque. Guibert écrivit au P. de Mazenod : « *Mon très aimé père et supérieur, Je m'empresse de vous exprimer les doux sentiments de joie qui m'animent à ce moment, et il est bien juste que je vous rende grâces de mon bonheur, puisque c'est par vos soins que j'en jouis. Je soupirais bien ardemment après le jour où il me serait permis de me consacrer à Dieu irrévocablement. Ce désir n'était pas sans inquiétude et sans crainte, car je ne me dissimulais pas la grandeur des obligations que j'allais contracter et mon indignité pour des fonctions si sublimes. J'ai surtout ressenti ces peines pendant la retraite par laquelle je me suis disposé à cette grande action. Jusqu'au moment de l'ordination, je n'ai pu me défendre d'une émotion que je laissais apercevoir. Mais à peine ai-je fait le premier pas dans le sanctuaire qu'à cette agitation a succédé un calme délicieux que je ne saurais vous dire, et j'étais si*

heureux de ne pouvoir retourner en arrière que je ne crois pas avoir éprouvé pareil bonheur dans toute ma vie. Vous savez par expérience tout ce que le cœur ressent dans ces moments-là, ce fut surtout un sentiment bien vif et bien profond de la présence de Dieu. Lorsqu'il a fallu prendre part au sacrifice et exercer les augustes fonctions de mon ordre, je sentais que j'en avais le pouvoir, il me semblait que j'en eusse reçu comme une habitude dans mon ordination. Enfin, mon père, il n'a manqué qu'une chose à ce beau jour. Sans doute, il ne s'effacera jamais de mon souvenir ; mais s'il m'eût été permis d'offrir à Dieu un sacrifice entier et plus parfait, alors j'avais assez vécu ! Oh ! que le démon est fécond en malice et en ressources ! Je me proposais de faire mon oblation immédiatement après l'ordination, déjà les paroles de mon offrande à Dieu étaient écrites. Je n'avais pas cru devoir vous en prévenir ni le Père Courtès, afin que, dans le cas où j'aurais été forcé de découvrir ce grand crime, vous eussiez pu repousser l'accusation de complicité ; mais, lorsque la cérémonie de l'ordination se préparait et que nous attendions mgr l'archevêque, un certain personnage dont vous devinez le nom, vint m'aborder et me tint un discours assez long, dont je vous instruirai, et après lequel je crus qu'il serait imprudent d'exécuter mon projet. Et en effet, le Père Courtès, à qui j'ai fait part de tout ce qui s'est passé, a assez approuvé ma réserve et a proposé un autre moyen que j'emploierai, s'il obtient votre approbation. Nous avons pris la croix aujourd'hui, Bernard et moi. Désormais, nous ne nous cacherons plus. Je chercherai, au contraire, l'occasion d'être interrogé, j'irai rendre visite à cette personne et à d'autres encore, afin qu'on me demande si j'ai fait des vœux, lorsque je puis encore répondre négativement. Et après avoir inspiré la persuasion que je me suis conformé à la volonté de monseigneur, je pourrai m'en écarter avec moins de danger pour la Société. Tel est le saint stratagème qu'a trouvé la sagacité du père Courtès. Nous en parlerons quand vous serez ici. Du reste, mon cher Père, j'ai la croix, et, pour me la faire quitter, il faudra qu'on me l'arrache ; je suis missionnaire et, quoi qu'il arrive, je resterai missionnaire, et dût cette sorte de malheur qui me poursuit me séparer de vous et de la famille, me transporter au bout du monde, je vous retrouverai partout. Voilà ma parole bien expresse, vous pouvez compter sur ma constance.

Nous attendons la seconde fête de Noël, ce n'est pas sans peine que nous nous soumettrons à passer la première sans vous. Je suis si confus en pensant combien vous avez pris à cœur, ainsi que le Père Courtès, les affaires de ma famille, que je n'oserais vous en parler, si je n'étais obligé de vous remercier. Je me demande quelquefois qui je suis, en voyant ce que je coûte. Il est vrai que si l'amour se payait ainsi, vous ne seriez pas encore quitte.

J. Guibert, sous-diacre miss. »

Le 4 novembre, alors que Guibert faisait des vœux sans que la durée de l'engagement soit précisée, trois autres jeunes prononçaient leur engagement perpétuel. C'était Victor Arnoux, né à Gap en 1804, Eugène Guigues, lui aussi du diocèse de Gap, né en 1805, futur évêque d'Ottawa, et Barthélemy Bernard, né à Marseille en 1802. Vers la même période, on note deux entrées au noviciat. Celle de Jean-Baptiste Michel, « *prêtre, alors vicaire de St-Maximin, en revenant de la Chartreuse où il avait été essayer la vie de ces solitaires. Il s'arrêta chez nous en passant* » et commença son noviciat, indique le registre. L'autre entrée est celle d'un acolyte de Digne, Bernard Vachon. Aucun des deux ne persévérera.

Aucun détail n'est donné sur la célébration d'ordination de Guibert au sous-diaconat. Par contre, comment comprendre qu'aucune mention ne soit faite de l'ordination sacerdotale de Jacques Joseph Marcou ? Il était aixois, né en 1799, et avait fait partie des sept premiers jeunes de la Congrégation de la Jeunesse. On sait seulement qu'il fut ordonné le 20 septembre 1823 à Marseille par Mgr Fortuné. Comment expliquer ce silence ?

Quant à Guibert, il fit son oblation perpétuelle le 29 décembre 1823. La remarque de son biographe est intéressante. « *La pénurie de sujets et la surcharge toujours croissante des missionnaires obligèrent le P. de Mazenod à abrégé la durée de son noviciat. Guibert en eut toujours*

quelque regret. A diverses reprises, il sollicita de son supérieur, sans l'obtenir, la faveur de quitter temporairement la vie active pour reprendre à nouveau la culture religieuse de son âme, qui lui semblait incomplète. J'ai droit, mon bon Père, à mes trois mois de noviciat. Rappelez-moi près de vous et remettez-moi sur le métier, je serai le plus obéissant de vos enfants. Or il était déjà lui-même supérieur d'une communauté » (Paguelle p. 96-97).

Les missions de Gap et d'Entrevaux

Pendant ce temps les missions avaient repris, notamment à partir du Laus. En octobre-novembre ce fut une mission à Gap où trois Provençaux, Mie, Touche et Suzanne, apportèrent leur collaboration à cinq jésuites. La seconde mission fut celle d'Entrevaux, dans les Basses-Alpes.

Le 11 novembre, le P. de Mazenod adressait à Gap une lettre pour Suzanne (EO 6, 135) : « En attendant, tu avoueras que tu n'es pas excusable d'avoir gardé le silence sur une enflure aussi inquiétante, de ne m'avoir rien dit de ce que tu éprouvais pendant les octaves trop fatigantes qui se sont succédé et que tu as mises sur un pied harassant et pour toi et pour ceux qui seraient dans le cas de les faire après toi... »

Une autre lettre du P. de Mazenod à Suzanne, datée du 29 novembre, (EO 6, 137), nous donne quelques informations sur la mission. « Mgr l'évêque de Gap a écrit à mon oncle, le P. Thomas (supérieur des jésuites) m'a écrit à moi. Mgr l'évêque de Gap écrivait à mon oncle sur un autre sujet ; c'est transitoirement qu'il remarque que tu ne fais pas mal, mais que le ton de tes discours est trop monotone. Quant au P. Thomas, il me remercie et il reconnaît que vous vous êtes prêtés de bonne grâce à tout ce qu'on a demandé de vous ; mais il ne m'apprend rien des résultats de votre obéissance, il me dit seulement qu'ayant été prévenu que le Père Mie et le Père Touche ne seraient pas goûtés, étant accoutumés de prêcher en provençal, il ne les avait pas fait prêcher ; qu'ils avaient eu la bonté de faire des catéchismes, beaucoup plus utiles à des ignorants que les plus beaux discours. Quant à toi, il me rapporte les avis qu'il t'a donnés sur ta manière de prêcher. Je suis un peu de son sentiment ; je suis bien aise qu'il t'ait fait faire ces remarques, je désire que tu en profites ; mais j'avoue que j'aurais voulu qu'après tout ce que vous avez fait on me donnât quelques détails plus circonstanciés et que l'on me dît autre chose que ces mots : Que l'on t'écoutait avec plaisir... »

Simonin (Missions 1897, pp. 212-213) ajoute : « Nous savons que les Missionnaires de Provence, les PP. Suzanne, Touche et Mie, en restant dans leur rôle d'évangélistes des pauvres, confessèrent beaucoup, et par leurs prédications et catéchismes en provençal, firent beaucoup de bien au peuple... Touche fut surtout chargé du grand hospice de Gap, où il fit merveilles, et resta à Gap après la clôture de la mission, jusqu'après la belle fête de l'Immaculée Conception. Le P. de Mazenod lui ayant reproché de s'être attardé là, le P. Touche s'en excuse en disant qu'il a gagné nombre de traîneurs et affermi la congrégation des hommes, qui pourrait être plus nombreuse, mais qui promet. Les Pères Jésuites de Paris sont partis en emportant les regrets de la haute classe, le P. Thomas nous a trouvés utiles pour les petites gens, » conclut Touche.

Du 19 novembre, cette lettre du P. de Mazenod à Suzanne, adressée à Entrevaux, (EO 6, 135-136) : « Tu n'es pas encore parti pour Entrevaux, très cher et bien-aimé, que je t'y adresse une lettre ; il faut prendre ses précautions de loin pour un pays d'un accès si difficile. Dieu veuille que le jour même de ton arrivée tu songes à me donner de tes nouvelles et à me tranquilliser dans l'inquiétude où je vais être jusqu'au moment où j'aurai la certitude que vous êtes arrivés à bon port. Si j'étais de la bande, cela ne me semblerait rien ; mais quand je pense à l'accident de cheval lors de ton voyage à la Grande-Chartreuse, je frémis. Je m'adresse à ton bon ange, dans l'impossibilité de me faire entendre de toi, afin qu'il te soutienne, qu'il t'accompagne et qu'il te ramène. La première chose qu'il faut faire en arrivant à Entrevaux, c'est d'acheter le drap ou, ce qui vaut peut-être mieux, le cadî nécessaire

pour te faire cette espèce de colletin qui te garantirait du froid au confessionnal. Si le gilet de tricot que tu as n'est pas assez chaud, il faut t'en procurer sur-le-champ un autre. Achète aussi des souliers de sangle, pour n'être pas exposé à glisser sur la glace. Souviens-toi de ta chute à Tallard qui me fait encore mal. Prends, en un mot, toutes les précautions pour ne pas souffrir du froid cuisant de ces montagnes auquel nous ne sommes pas habitués. Veille également sur notre bon Père Mie pour que rien ne lui manque. Quant à Dupuy je crois qu'il est inutile que je te le recommande, il est assez avisé pour pourvoir à ses besoins. Il est indispensable que tu prennes tous les jours quelque boisson en crème qui engraisse ta poitrine. »

Avec la lettre du 29 novembre, on entrevoit quelques aspects du travail des missionnaires (EO 6, 136-138) : « *J'espère, mon bien cher et tout bon, qu'en arrivant à Entrevaux, tu m'auras rendu justice et que tu auras reconnu que je n'ai rien négligé pour te faire parvenir de mes nouvelles. Hélas ! je suis si peiné de te sentir loin de moi et de ne pouvoir te soulager dans le travail forcé que tu fais, que je n'ai pas besoin de véhicule pour soulager mon inquiétude par le seul moyen qui soit en mon pouvoir.*

Si tu n'as pas trouvé de lettre à Digne, c'est que j'avais calculé qu'il aurait fallu t'écrire le même jour que je t'adressais une lettre à Gap ; mais je pris mes mesures pour que tu ne fusses pas dans le cas de languir à Entrevaux, où une de mes lettres a dû arriver aussitôt que toi. Quant à toi, tu es au-dessus de tout éloge, et tu me donnes l'occasion de faire chaque jour des actes d'amour de toi, c'est-à-dire que je te dis dans mon cœur et souvent même de bouche tout ce que je pourrais te dire si tu étais présent. C'est une véritable jouissance pour moi ; car en pensant à toi mon imagination se repose sur l'objet de mes plus tendres affections, digne à tous égards de mon amour par ses vertus et toutes ses bonnes et belles qualités. J'ai peut-être tort de te parler ainsi ; mais tu me donnes journellement tant de preuves de ton tendre attachement pour moi, que tu m'arraches en quelque sorte l'aveu de ce qui n'a jamais été un secret pour toi. Je parle de plénitude. Si ta modestie pouvait en souffrir, dis-toi, si tu veux, que mon excessive affection m'exagère tes bonnes qualités, et que cette considération t'excite à travailler efficacement pour acquérir de nouveaux titres, aux yeux de Dieu surtout, qui veut bien couronner en nous ses propres dons.

Achète au plus tôt ce qu'il te faut à Entrevaux, n'importe que ce soit plus cher qu'ici. Ne souffrez pas du froid, et compte un peu plus, pour le bien que tu dois opérer, sur le secours de la grâce que sur les efforts excessifs auxquels tu te livres. Modère-toi donc, tu vois que c'est l'avis de tout le monde, et prêche de manière à n'être pas essoufflé et hors d'haleine en finissant. La chose est importante pour toi et pour nous... »

Simonin (pp. 213-215) cite une lettre du P. Mie, datée du 30 novembre : « *On nous avait représenté Entrevaux comme inaccessible. Nous y sommes arrivés, en effet, après avoir passé par des chemins bien rudes. Les gens ne sont pas aussi méchants qu'on voulait bien le dire, et l'accueil que nous y avons reçu nous a bien dédommagés des fatigues de notre voyage. A la grande satisfaction de tout le monde, c'est le P. Suzanne qui a fait l'ouverture de la mission. De jour en jour, la confiance est allée en augmentant et les exercices ont été très bien suivis. Après avoir pesé le pour et le contre, nous avons fait la procession de pénitence nu-pieds. Cette cérémonie, suivie du baisement du crucifix, et pendant laquelle le P. Suzanne parla d'une façon émouvante, a produit les plus heureux résultats. Aussi, la mission marche bien et réussit au-delà de nos espérances ; hommes et femmes, riches et pauvres, négociants et bourgeois, usuriers même et contrebandiers, (on est à la frontière du comté de Nice, qui alors fait partie du royaume de Sardaigne), tous se sont présentés au saint tribunal de la pénitence et ont donné des signes moralement certains d'une sainte conversion. Cependant, les prêtres trouvent que la morale des missionnaires est relâchée ; l'un d'entre eux a même écrit à Mgr de Miollis pour avoir son sentiment sur ce point. Le prélat a répondu que les avantages des missions étaient incalculables. »*

Simonin poursuit : « *La mission d'Entrevaux fut clôturée par la plantation d'une belle croix qui domine les belles plages des rives du Var. Le curé se montra satisfait du zèle des missionnaires et des résultats qu'ils avaient obtenus. Mgr de Miollis lui-même, peu louangeur par caractère, écrivit à M. de Mazenod que la mission avait assez bien réussi. La preuve que l'évêque était content des ouvriers, c'est que, sans prévenir M. de Mazenod, leur supérieur, il leur manda d'évangéliser les environs d'Entrevaux. Le P. Suzanne étant reparti pour Digne, le P. Mie et les Pères Dupuy et Honorat, qui avaient assisté à la clôture de la mission d'Entrevaux, restèrent donc dans le pays. Le P. Mie passa huit jours à Saint-Pierre, dont l'église est une ancienne chapelle de bénédictins. Là, beaucoup d'habitants étaient détenteurs des biens d'émigrés. La question de la restitution se présenta et le missionnaire la résolut en s'entendant avec le propriétaire véritable de ces biens, très disposé à ne demander rien que de juste, et les détenteurs de biens, qui avouaient eux-mêmes n'avoir pas été de bonne foi, purent ainsi accomplir leurs devoirs religieux. Le curé, qui partageait l'opinion de ses confrères, laissant les gens dans leur bonne foi et n'exigeant rien d'eux, n'approuva pas la façon d'agir des missionnaires. Nous avons là un nouvel exemple de divergences d'opinion et de pratique qui mettaient un froid entre les missionnaires et le clergé séculier.*

Pendant que le P. Mie était à Saint-Pierre, le P. Honorat donnait une mission de quinze jours à La Rochette, du canton aussi d'Entrevaux. Cette paroisse était sans pasteur, les habitants étaient ignorants, mais gardaient toute la simplicité de la foi. Ils vinrent avec empressement entendre la parole de Dieu qui leur était adressée en gros provençal. Plus de 100 personnes approchèrent des sacrements, et sur ce nombre, il y eut des retours consolants et sincères de vingt et même trente ans. »

La petite société des Missionnaires de Provence

En cette fin d'année 1823, les Missionnaires de Provence comptent dix prêtres (plus Bourrelier). Trois sont les vrais anciens : de Mazenod, Tempier et Mie. Deux sont de la génération intermédiaire, Moreau et Touche ; tous deux ont 29 ans. Il y a enfin les jeunes : Courtès, Dupuy, Suzanne, Honorat et Marcou, âgés de 25 et 24 ans. La Société est constituée de trois communautés : Aix, Notre-Dame du Laus et le Calvaire.

Aix reste la maison de formation, mais est en train de perdre sa fonction centrale. On y compte quatre prêtres, Courtès qui n'est ni supérieur, ni maître des novices officiel, puis Moreau, Honorat et Marcou. On ne peut pas compter Bourrelier qui va bientôt disparaître. On sait mal comment est organisée et suivie la formation et quel est le nombre de jeunes. Il semble que ces derniers suivent les cours au grand séminaire. En outre, on n'a aucune information sur le devenir de la Congrégation de la Jeunesse. Existe-t-elle encore ?

Il y a Notre-Dame du Laus, où Mie et Touche doivent se sentir bien éloignés des autres. La distance d'Aix est de près de 170 km et le voyage, très onéreux, demande au minimum deux jours. Les deux missionnaires sont très demandés et appréciés.

Au Calvaire se trouvent maintenant Tempier, Suzanne et Dupuy. En plus du service quotidien, tous trois doivent être assez pris par les constructions, qu'il s'agisse de la maison des missionnaires, qu'il s'agisse des projets d'église. On ne connaît pas bien les tâches de Tempier comme vicaire général. On ne sait pas beaucoup plus d'Eugène de Mazenod, en cette fin d'année. Notre prochain travail donnera davantage de place aux tâches du diocèse de Marseille.

Faut-il en outre rappeler que les relations avec les autorités diocésaines restent incertaines, aussi bien à Aix qu'à Gap et Digne. Heureusement, de ce point de vue, Marseille assure plus de solidité. L'année 1824 verra un début de consolidation, avec l'arrivée du P. Albini et la

réunion du Chapitre général. Mais dès à présent, est posée la question du recours à Rome, qui s'avérera vite indispensable.

Prêtres, Missionnaires de Provence en fin 1823

1816 **de Mazenod**, *Deblieu, Icard (a quitté rapidement)*, **Mie, Tempier, Maunier**

1818 *Marius Aubert (a quitté)*, **Moreau, Touche**

1820 **Courtès**

1821 *Bourrelier (sur le point de quitter)*, **Dupuy, Suzanne, Honorat**

1823 Jourdan (décédé la même année), **Marcou**

Pour ceux qui sont entrés dans la Société étant prêtres, l'année indiquée est celle de l'entrée.
Pour les autres, entrés jeunes, c'est l'année d'ordination.

Les renseignements manquent pour une liste exacte des jeunes *oblats* à une date précise.